



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

Les problématiques de  
la régulation  
face aux spécificités sectorielles

Perspectives ouvertes par la thèse de  
Pierre Bartoli et Daniel Boulet

*R. BOYER*

## I – UN SECTEUR SPÉCIFIQUE, DES ENJEUX THÉORIQUES GÉNÉRAUX

Il est des thèses qui se bornent à satisfaire aux critères académiques ... et c'est déjà beaucoup tant l'exercice est devenu difficile. Par contraste, il en est d'autres qui correspondent à un long investissement intellectuel qui arrive à maturation à l'occasion de ce genre universitaire qu'est la thèse de doctorat. Le travail de Pierre Bartoli et Daniel Boulet appartient de plein droit à la seconde catégorie : il constitue une somme sur la question de l'économie viticole puisqu'il comporte près de neuf cents pages de texte et un volume complet d'annexes statistiques et de références bibliographiques(\*). Mais cette thèse est plus que cela puisqu'elle propose une contribution à vocation plus théorique : *les problématiques de la régulation permettent-elles de rendre compte des spécificités sectorielles ?* L'auteur de ces lignes ne se permettra pas de juger de la pertinence des résultats obtenus concernant l'économie viticole proprement dite ... ne serait-ce que parce que la quasi totalité de ses connaissances ont été acquises à la lecture de cette thèse.

Aussi, ce sont les questions théoriques que privilégie le présent compte rendu émanant de l'un des membres du jury, choisi non pour sa compétence en matière viticole mais ses recherches sur les approches de la régulation. Dès lors, le présent article propose les étapes suivantes. Il importe d'abord, de retracer les origines de ces problématiques en insistant sur leur *vocation essentiellement macroéconomique* (II). Il peut être ensuite éclairant de faire le point sur les forces et les faiblesses de celles de ces recherches qui ont visé à étendre cette problématique à *l'analyse sectorielle* (III). Jusqu'à une date récente, les applications quelque peu mécaniques du concept de *fordisme* — lui-même résultat et non pas point de départ des recherches — semblent l'avoir emporté sur une mise en œuvre fructueuse des notions et des méthodes de la régulation. Il semblerait que *l'agriculture et les industries agricoles et alimentaires* aient fait l'objet d'applications de ce type qui n'ont pas manqué de rencontrer nombre de difficultés et de critiques de la part des spécialistes du domaine (IV).

C'est dans ce contexte que la thèse de Pierre Bartoli et Daniel Boulet prend toute son importance. Les deux auteurs proposent en effet un ensemble original de notions qui laissent ouverte la possibilité de régulations fortement marquées par les spécificités sectorielles, à défaut de complètement autonomes (V). Le secteur viticole, lui-même éclaté en deux sphères distinctes, constitue un terrain d'applications tout à fait pertinent : non seulement la différenciation des divers vins est *socialement construite* et dotée d'une forte *hystérésis*, mais encore les dispositifs institutionnels contribuent à façonner des modes de régulation contrastés. Les *dispositifs institutionnels sectoriels*, loin d'introduire de simples frictions

---

(\*) Pierre BARTOLI et Daniel BOULET, *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire. L'exemple viticole*, Thèse d'Etat, Université de Montpellier I, Montpellier et Paris, INRA ESR, 1989, 3 vol., 910 p. + annexes.

par rapport à des mécanismes de marché réputés purs, impulsent au contraire aussi bien l'essor ou le déclin d'un sous-secteur que ses réponses aux aléas et fluctuations économiques (VI).

Pourtant les auteurs sont loin d'avoir tiré toutes les conséquences de leur percée méthodologique, tout au moins dans le seul travail de thèse, aujourd'hui complété par l'article de synthèse contenu dans le présent numéro. Ne pourrait-on inclure dans le mode sectoriel de régulation les contraintes et opportunités issues du mode de développement global ? Ne faudrait-il pas caractériser avec une plus grande précision analytique puis économétrique les régimes économiques de fonctionnement ? Finalement la régulation viticole est-elle totalement spécifique ? Autant de chantiers ouverts à la collectivité des chercheurs et que l'on se propose de soumettre à leur jugement ... sans doute critique (VII).

## II – AUX ORIGINES DES PROBLÉMATIQUES DE LA RÉGULATION : DES INTERROGATIONS ESSENTIELLEMENT MACROÉCONOMIQUES

Il peut être opportun de rappeler la double inspiration de ce courant d'analyse qui émerge en France au milieu des années 70 avec la réflexion de Michel Aglietta (1). D'un côté, une série d'évolutions macroéconomiques apparemment paradoxales appelle des interrogations nouvelles : comment interpréter l'accélération de l'inflation aux Etats-Unis et par extension dans les autres pays industrialisés ? Le ralentissement de la productivité et la détérioration de la rentabilité manifestent-ils l'épuisement du modèle de croissance de l'après seconde guerre mondiale ? Comment expliquer la lente montée du chômage qui prévaut en France à partir de la fin des années 60 ? D'un autre côté, la plupart des théories disponibles à l'époque ne livrent pas d'interprétations totalement satisfaisantes : les keynésiens surestiment le pouvoir des autorités monétaires et des gouvernements quant à un réglage fin de l'activité économique ; pour leur part, les marxistes sont tentés de voir dans toute récession ou tension les germes d'une crise structurelle du capitalisme monopoliste d'Etat (CME). C'est par une réévaluation critique de ces deux traditions que se sont progressivement élaborées les problématiques de la régulation.

Des études historiques longues portant d'abord sur les Etats-Unis puis sur la France (2), a émergé un enseignement majeur : l'exception-

(1) Michel AGLIETTA *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1976 et 1982, deuxième édition.

(2) Les matériaux de base ont fait l'objet d'un rapport ronéotypé non publié, CEPREMAP-CORDES, *Approches de l'inflation: l'exemple français*, CEPREMAP, 1977. Pour une présentation synthétique lire, entre autres, Jean-Pascal BENASSY, Robert BOYER, Rosa-Maria GELPI, "Régulation des économies capitalistes et inflation", *Revue Economique*, vol. 30, n° 3, mai 1979.

nelle rapidité et stabilité de la croissance des Trente glorieuses, l'atténuation des crises cycliques et la persistance de l'inflation<sup>(3)</sup> dériveraient de l'établissement d'un nouveau mode de développement, le *fordisme*. Ce dernier correspond à un *régime d'accumulation* fondé sur une extension à peu près synchronisée des normes de production et des normes de consommation : fondamentalement, la généralisation des méthodes de l'organisation scientifique du travail<sup>(4)</sup> permet l'essor de la consommation de masse des salariés eux-mêmes, alimentant ainsi une croissance intensive et cumulative, reposant sur une réduction continue des coûts de production et une extension des marchés par une obsolescence programmée. Cette transition a été rendue possible par la constitution d'un ensemble original de *formes institutionnelles* : rapport salarial incorporant le principe des gains de productivité, stabilisation d'une concurrence de type oligopolistique, établissement d'une monnaie de crédit soumise à la seule convertibilité externe, sans oublier une nouvelle configuration des relations Etat/économie combinant les principes du Bien-être à la Beveridge avec l'objectif keynésien de stabilisation de l'activité économique. C'est la conjonction des mécanismes correspondants qui définit un *mode de régulation*, qualifié alternativement de monopoliste ou d'administré.

Dans la diffusion des problématiques de la régulation, la référence au concept de fordisme a joué un rôle majeur et implique, tout au moins implicitement, une relative *homogénéité* des formes institutionnelles et modes de régulation à l'œuvre dans les grands pays de l'OCDE. Pourtant le lancement d'études comparatives systématiques<sup>(5)</sup> a fait ressortir que ce même modèle général pouvait connaître des variantes nationales fort contrastées. Fordisme entravé par la défense des métiers au Royaume-Uni, fordisme tardif et incomplètement institutionnalisé en Italie, production de masse tempérée d'une spécialisation flexible en R.F.A. introduisent autant de configurations significativement distinctes. Ainsi était relativisé le modèle canonique initial que constituaient les Etats-Unis et indirectement la France, pays pour lequel l'Etat joua un rôle déterminant dans l'importation et surtout l'adaptation du modèle de production de masse<sup>(6)</sup>. Ces différenciations nationales sont encore accentuées à la lecture des évolutions des années 80 : il apparaît en effet que les dyna-

(3) Pour une revue de littérature sur ce thème, voir Robert BOYER, "Fluctuations et croissance" dans Xavier GREFFE, Jacques MAIRESSE et Jean-Louis REIFFERS (eds), *Encyclopédie économique*, Tome I, Chap. 17, p. 609-650, Paris, Economica, 1990.

(4) Benjamin CORIAT, *L'atelier et le chronomètre*, Paris, C. Bourgois, 1978.

(5) Entre autres, Yves BAROU et Bernard KEIZER, *Les grandes économies*, Paris, Seuil, 1984 et Robert BOYER (ed.), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte, 1986 ; plus récemment Robert BOYER, *The Capital Labour Relation in OECD Countries: from the Fordist "Golden Age" to Contrasted National Trajectories*, Document de travail CEPREMAP n° 9020, 1990.

(6) Consulter François FOURQUET, *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du Plan*, Paris, Edition Recherche, 1980 et Robert BOYER, "Formes d'organisation implicites à la Théorie Générale" dans Alain BARRÈRE (ed.), *Keynes aujourd'hui : Théories et politiques*, Paris, Economica, 1984.

miques productives aussi bien que macroéconomiques sont fort contrastées aux Etats-Unis et au Japon, en France et en R.F.A., au Royaume-Uni et en Italie, au point de désigner les embryons de modèles productifs et modes de développement alternatifs<sup>(7)</sup>.

Les recherches régulationnistes, même les plus agrégées, ont ainsi été amenées à expliciter les spécificités nationales, elles-mêmes reflet de combinaisons originales entre le modèle fordiste pur et les trajectoires institutionnelles et sectorielles héritées du passé. Constaté cela, c'est évoquer la question du statut des secteurs dans ces problématiques.

### III – LES ANALYSES SECTORIELLES: LES AVATARS DE LA DÉCALCOMANIE ... OU DU FONCTIONNALISME

Dès les années 80, certains chercheurs engagés dans des enquêtes sectorielles ou analyses d'entreprises se sont interrogés sur la pertinence de l'application des problématiques de la régulation à leur champ d'investigation. A leur manière, Pierre Bartoli et Daniel Boulet<sup>(8)</sup> s'inscrivent dans cette tradition et proposent sans doute la conception la plus élaborée. Avant de suivre leurs pas et bénéficier de leurs apports, il peut être opportun de rappeler les deux grandes voies d'analyse sectorielles qui avaient été explorées par leurs prédécesseurs, puis d'explicité leurs limites évidentes que les recherches les plus récentes tendent à surmonter (voir tableau 1).

Selon une première conception, les réalités sectorielles seraient les simples projections sur un ensemble productif donné de la logique et des formes institutionnelles constitutives du fordisme. D'un côté, l'analyse de l'économie du temps et de l'organisation productive dans les industries de production de masse avait fait ressortir de façon précoce une *homologie* entre les industries de montage automobile et les linéaments du régime d'accumulation fordiste<sup>(9)</sup>. D'un autre côté, selon une démarche inverse, on peut rechercher dans quelle mesure les principes fordien ont

(7) Pour une synthèse récente, lire Robert BOYER, *New Directions in Management Practices and Work Organisation*, Rapport OCDE, ronéotypé CEPRE-MAP, novembre 1989.

(8) Pierre BARTOLI et Daniel BOULET, "Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle. Le cas de la sphère viticole", *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales*, ce même numéro. En ce sens, le présent article ne fait que paraphraser leur propre contribution, d'autant plus que l'auteur de ces lignes a tout appris d'eux en matière d'économie viticole, grâce non seulement à la thèse mais aussi à l'ouvrage collectif, *L'économie viticole française*, Paris, INRA, 1987 (voir à E.R.E.V., en bibliographie de l'article précité).

(9) On doit à Benjamin CORIAT, déjà cité, d'avoir développé ce thème. Pour une mise en perspective des relations entre économie du temps et régime d'accumulation, lire Robert BOYER et Benjamin CORIAT, "Marx, la technique et la dynamique longue de l'accumulation" dans Bernard CHAVANCE (ed.), *Marx en perspective*, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1985.

Tableau 1.  
Les modes sectoriels  
de régulation.  
Un bilan de quelques  
précédentes recherches

Auteurs*	Secteurs retenus	Type d'approche	Principaux résultats
B. CORIAT (1978)	Pétrochimie Industrie de <i>process</i>	Analyse du procès de travail	1. Les industries de <i>process</i> sont distinctes des industries de montage. 2. Le rapport salarial en est différent.
M. CAMPINOS (1983)	BTP et construction	Analyse des formes sectorielles d'organisation + Place dans le fordisme	1. Les contraintes du chantier empêchent la taylorisation ou le fordisme. 2. Rapport salarial et crises sont donc différents.
J. NÉFUSSI (1987)	Industries Agricoles et Alimentaires	A partir du fordisme et ses conséquences sur le secteur	1. Des spécificités notables des IAA. 2. Complémentarité des IAA par rapport au modèle industriel.
P. PETIT (1988)	Services dont banques et assurances	Caractérisation des formes d'organisation et place dans le régime d'accumulation	1. Une certaine interdépendance entre dynamique industrielle et transformations du tertiaire. 2. Un rôle majeur dans les sorties de crise.
M. KENNEY et alii (1988)	Agriculture américaine	Le fordisme s'étend et s'applique à l'agriculture	1. Parallèle entre compromis salarial et stabilisation des prix agricoles. 2. Application massive de la science et de la technologie.
Ch. du TERTRE (1989)	Automobile BTP Pétrochimie	Place dans le régime d'accumulation  + Spécificité sectorielle	1. Coexistence d'une multiplicité de formes sectorielles et de contenus de productivité. 2. Les sorties de crise emprunteront à ces divers types.
M. LALLEMENT (1990)	Travail à domicile	Place dans le processus d'industrialisation	1. C'est un modèle productif alternatif. 2. Sa transformation permanente sous l'effet du mode de développement et du changement technique.
B. REYNAUD (1991)	Décomposition en grands secteurs de l'économie	Etude des déterminants des formules salariales	1. De fortes disparités sectorielles dans les modes de rémunération. 2. Certaines tendances communes se font jour (individualisation par exemple).

\* Etudes citées : voir notes (10) à (32) et (52).

pénétré les secteurs autres que les industries de montage, par exemple les services, la banque, la construction ou encore, et c'est essentiel pour notre propos, l'agriculture. L'hypothèse est alors que le fordisme est non seulement dominant, mais tendanciellement exclusif de tout autre forme d'organisation. A l'extrême, constatant par exemple que telle grande firme n'obéit pas à ce modèle, on en déduira que le concept de fordisme,

entendu au niveau global est inadéquat<sup>(10)</sup>. On trouverait de même en économie et sociologie du travail, nombre de recherches qui, à partir d'une seule étude de cas, certes approfondie mais limitée dans son extension, concluent à l'inadéquation du concept global de fordisme<sup>(11)</sup>.

Selon une seconde approche, plus nuancée, il ne s'agirait pas d'une projection mais d'une *articulation* des principes fordien avec toute une autre série de modes d'organisation sectoriels, durablement hétérogènes par rapport au noyau dur du régime d'accumulation. Par exemple, la constatation d'une difficulté d'application des méthodes scientifiques aux secteurs de la construction et du bâtiment a conduit à l'idée d'une *complémentarité* entre les méthodes de production extensive de la construction et la prépondérance d'une accumulation intensive centrée sur les industries de consommation de masse<sup>(12)</sup>.

Ainsi le dynamisme de la croissance industrielle appelle, après la Seconde Guerre mondiale, une urbanisation sans précédent qui en retour suppose une forte expansion des infrastructures de transport, des bâtiments industriels et du logement : le maintien de procès de production traditionnels et la faiblesse corrélative des gains de productivité ne seraient que la contrepartie de l'aisance financière de ce secteur et des facilités qu'autorisent la montée de la rente foncière et celle du prix relatif du logement<sup>(13)</sup>. On observerait en quelque sorte une *fonctionnalité* entre organisation fordienne dans l'industrie et pré-fordienne dans les secteurs plus traditionnels, le BTP en particulier, mais aussi les services. Dans cette seconde conception encore, c'est le fordisme qui impose sa logique à l'ensemble des autres secteurs, fût-ce de façon indirecte, parfois paradoxale.

(10) Deux exemples de cette interprétation : Pierre VELTZ "Fordisme, rapport salarial et complexité des pratiques sociales", *Critiques de l'Economie Politique*, n° 23-24, avril-septembre 1983, p. 30-42 et Sief STOOP, *Fordism in the Netherlands? The Case of Philips*, Communication au premier Colloque international sur la théorie de la régulation, Barcelone, juin 1988.

(11) Témoignent de cette approche la plupart des articles constituant le numéro spécial de *Critiques de l'Economie Politique*, "Théorie économique et pratiques sociales", n° 23-24, déjà cité et Philippe MÉHAUT et Marie-Claire VILLEVAL, *Les difficultés des approches en termes de rapport salarial à analyser l'articulation entre les niveaux macro et microéconomiques ainsi que l'unité et l'imbrication des composantes du rapport salarial*, Communication ronéotypée au Colloque international sur la théorie de la régulation, juin 1988, déjà cité.

(12) Voir Myriam CAMPINOS-DUBERNET, "Productivité du travail et hétérogénéité sectorielle dans le BTP", Communication ronéotypée au Colloque du Plan Construction, *Le travail en chantier. Emploi, qualification, technologie*, 16-17 novembre 1983 et Myriam CAMPINOS-DUBERNET, Jean-Marc GRANDO et Gilles MARGIRIER, *Comparaison internationale des modes de gestion de la main-d'œuvre dans le secteur du BTP*, Communication ronéotypée au Colloque international sur la théorie de la régulation, Barcelone, juin 1988.

(13) Robert BOYER, "Productivité et emploi dans le BTP. A propos de quelques recherches récentes" dans *Actes du Colloque "Le travail en chantier"*, Plan Construction, Paris 1983, p. 205-239.



Ces visions n'ont pas manqué d'être sévèrement critiquées d'un point de vue théorique comme à la lumière des nombreuses études de cas portant par exemple sur le rapport salarial dans les divers secteurs. A un premier niveau en effet, ces deux analyses tombent sous le coup des critiques bien connues adressées au fonctionnalisme<sup>(14)</sup>. Pour reprendre l'exemple du secteur de la construction et du BTP, les formes d'organisation se caractérisent moins par rapport aux spécificités du secteur que par rapport à leur rôle dans le régime d'accumulation et le mode de régulation considérés au niveau de l'ensemble de l'économie.

De longue date, les régulationnistes ont répondu qu'il s'agissait en fait d'un *semi-fonctionnalisme*<sup>(15)</sup> : en effet, ils ne prétendent pas que les formes d'articulation de chaque secteur aient été conçues en vue de la stabilité du mode de développement global ; au contraire, l'émergence des formes d'organisation sectoriels répond d'abord et surtout à des intérêts et contraintes très largement sectoriels, mais elles se doivent *in fine* d'être compatibles avec le mode de développement en vigueur. On enregistrerait certes un certain fonctionnalisme, mais tempéré, car ne régissant qu'*ex post* les logiques sectorielles : l'inspiration serait tout autant évolutionniste<sup>(16)</sup> que fonctionnaliste au sens traditionnel de ce terme<sup>(17)</sup>.

D'un strict point de vue empirique, il est aisé de montrer que le concept de fordisme est *fondamentalement* inadéquat dans nombre de secteurs, fussent-ils industriels. D'une part, les industries de processus ne supposent pas du tout les mêmes contrôles du travail direct et obéissent donc à une logique distincte<sup>(18)</sup>, alors que nombre d'industries de consommation traditionnelle, pour ne pas parler des services aux ménages, échappent durablement aux méthodes tayloriennes et fordiennes ... en dépit même de tentatives renouvelées d'application<sup>(19)</sup>.

(14) Ce point a été largement développé : A. MINGAT, P. SALMON et A. WOLFES-  
PERGER, *Méthodologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.

(15) Lire Alain LIPIETZ, *Le monde enchanté. De la valeur à l'envol inflationniste*, Paris, La Découverte-Maspéro, 1983 et surtout, de ce même auteur, "*La trame et la chaîne : structures, trajectoires et régulation dans les sciences sociales*", Communication ronéotypée au Colloque international sur la théorie de la régulation, juin 1988, déjà mentionné.

(16) Pour une première analyse en ce sens, lire Robert BOYER et André ORLÉAN, "Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire : d'Henry Ford au fordisme", *Revue Economique*, mars 1991.

(17) Il est aujourd'hui encore intéressant de relire Robert K. MERTON, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1966 (édition américaine 1957).

(18) Benjamin CORIAT, "Différenciation et segmentation de la force de travail dans les industries de process" dans *La division du travail. Colloque de Dourdan*, Paris, Editions Galilée, 1978 et François VATIN, *La fluidité industrielle*, Collection Réponses Sociologiques, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987.

(19) Pour une analyse de la place du tertiaire dans les problématiques de la régulation, consulter Alain LIPIETZ, "Le tertiaire, arborescence de l'accumulation capitaliste : prolifération et polarisation", *Critiques de l'Economie Politique*, n° 12, juillet-septembre 1980 et Pascal PETIT, *La croissance tertiaire*, Paris, Economica, 1988. Concernant les tentatives d'application du taylorisme au tertiaire, voir Hervé de MONTMOLLIN et Olivier PASTRÉ, *Le taylorisme*, Paris, La Découverte, 1984.

Aussi, divers auteurs, s'inspirant des travaux régulationnistes, ont-ils proposé une *troisième conception* des logiques sectorielles, beaucoup plus respectueuse de leur diversité et hétérogénéité. Ainsi Christian du Tertre<sup>(20)</sup> insiste sur la coexistence durable de trois principes d'organisation, le fordisme étant l'un d'entre eux. Pour sa part, Michel Lallement<sup>(21)</sup> replace en perspective le processus d'industrialisation à partir du travail à domicile et relativise les schémas britannique puis américain d'industrialisation, par référence aux expériences allemande et française. De même Bénédicte Reynaud<sup>(22)</sup> a-t-elle montré la coexistence durable d'une certaine diversité des formules salariales selon les secteurs, en fonction de leurs caractéristiques productives, de la nature des négociations collectives et des qualifications concernées.

Enfin, par une ironie de l'histoire, il se pourrait que des organisations productives antérieurement dominées et déclassées lors de l'épisode fordiste, retrouvent efficacité et pertinence dans le contexte d'une conjoncture devenue plus instable et d'un renforcement de la concurrence par la qualité des produits, qui suppose une plus grande qualification et polyvalence de la main-d'œuvre<sup>(23)</sup>. C'est la conclusion de M. Piore et Ch. Sabel<sup>(24)</sup> à partir des grandes expériences nationales d'industrialisation, mais aussi de M. Campinos-Dubernet<sup>(25)</sup> sur la base de comparaisons internationales portant sur le secteur du BTP.

C'est dans ce contexte qu'il convient de replacer les analyses de l'agriculture qui ont été tentées, hier à partir des approches marxistes, aujourd'hui par l'intermédiaire des théories de la régulation.

#### IV – AGRICULTURE ET IAA, TERRES DE GRANDES DIFFICULTÉS POUR LES THÉORIES ÉCONOMIQUES STANDARD

Dans la première partie de leur travail, les auteurs procèdent fort opportunément à une revue de littérature concernant le traitement de l'agriculture par les théories, tout particulièrement celles d'inspiration marxiste. Le pronostic de nombre de théoriciens avait été, au début de ce siècle, celui d'un bouleversement probable des méthodes de production et

(20) De cet auteur, lire *Technologie, flexibilité et emploi : une approche sectorielle du post-taylorisme*, Paris, L'Harmattan, 1989.

(21) Michel LALLEMENT, *Des PME en chambre. Travail et travailleurs à domicile d'hier et d'aujourd'hui*, Collection Logique Sociale, Paris, L'Harmattan, 1990.

(22) Bénédicte REYNAUD, *Le salaire, la règle et le marché*, Paris, Ch. Bourgois, 1991.

(23) Telle est la thèse stimulante développée par Myriam CAMPINOS-DUBERNET, Jean-Marc GRANDO et Gilles MARGIER, 1988, déjà cité (ci-dessus, n. 12).

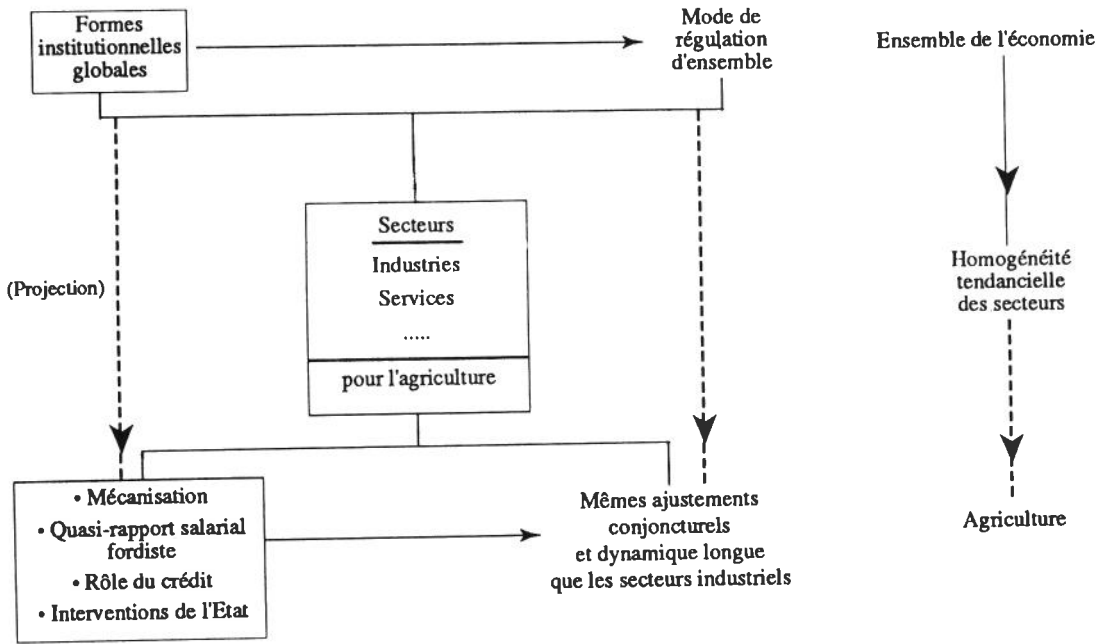
(24) Michael PIORE et Charles SABEL, *Les chemins de la postérité*, Paris, Hachette, 1989 (édition américaine 1984).

(25) Cf. l'article déjà cité écrit en collaboration avec Jean-Marc GRANDO et Gilles MARGIER, 1988.

## DEUX APPLICATIONS DU CONCEPT DE FORDISME À L'AGRICULTURE

### I. La projection

Schéma 1. Du global au sectoriel



rapports sociaux dans l'agriculture sous l'aiguillon du développement du capitalisme dans ce secteur. Même si ce modèle n'a pas été totalement démenti aux Etats-Unis, il souffre de fort mal expliquer le maintien dans la plupart des pays européens de la petite production agricole, réalisée par des paysans formellement indépendants. D'où une réévaluation du cœur de la théorie marxienne lui-même, émanant des chercheurs engagés dans la compréhension de la dynamique agricole<sup>(26)</sup>.

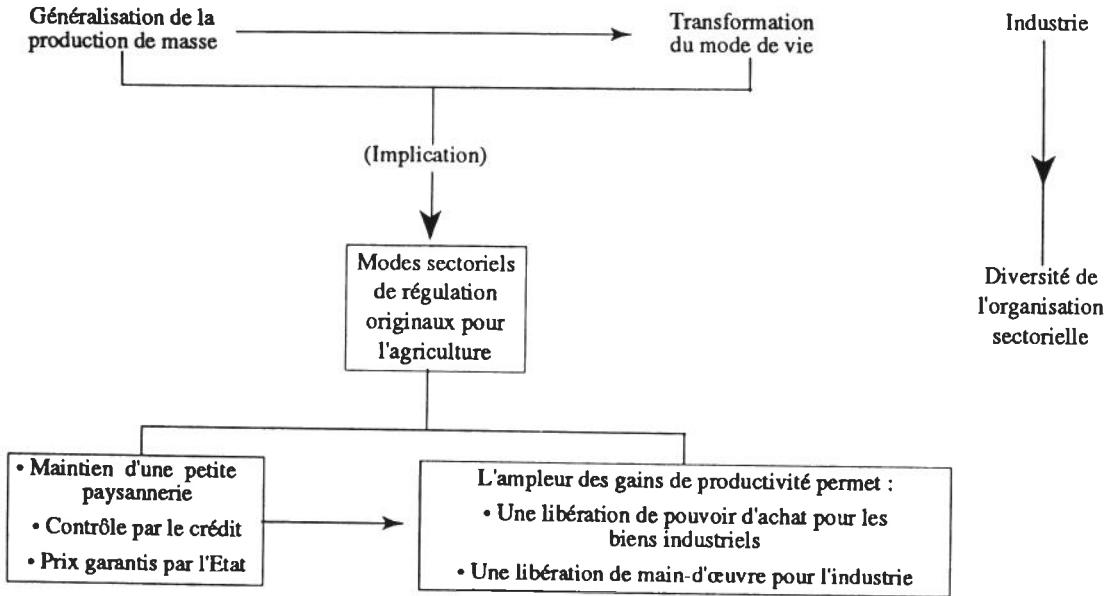
Il convient de souligner à ce propos que les ancêtres des travaux sur la régulation, à savoir les recherches portant sur la fresque du système productif<sup>(27)</sup>, se sont précisément inspirés de cette résistance de la petite propriété agricole, accompagnée ou non d'une quasi-prolétarianisation de fait d'une grande masse de producteurs, pour mettre en œuvre dans l'analyse économique les conséquences de cette articulation, *de jure* et *de facto*,

(26) Claude SERVOLIN, "L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste" dans *L'Univers politique des paysans*, Paris, Armand Colin, 1972 et le panorama plus général de ce même auteur, *L'agriculture moderne*, Paris, Seuil, 1989.

(27) INSEE, *Fresque historique du système productif*, Collections de l'INSEE, série Entreprise, n° 27, 1974.

## II. La fonctionnalité

Schéma 2. Le mode de développement exerce des contraintes originales, d'où une spécificité des formes sectorielles de régulation



de modes de production distincts. Déjà l'agriculture et les industries qui en dérivent servaient de laboratoire dans l'élaboration et l'actualisation d'une théorie marxiste moderne : réhabilitation du rôle de la rente, d'abord agricole puis urbaine<sup>(28)</sup>, rôle des compromis socio-politiques dans l'orientation des forces productives, articulation de formes de production distinctes. Il semblerait que, dans les années 80, les chercheurs soient partis non plus seulement des théories du CME ou de l'althussérisme, mais d'un effort d'application des problématiques de la régulation. Dans une première phase, il semblerait que ces efforts aient buté sur les mêmes difficultés que celles des études sectorielles précédemment mentionnées : une application relativement mécanique du concept de fordisme, et non pas une mise en œuvre de la méthodologie des problématiques de la régulation. Quitte à reprendre sous une forme légèrement différente les propos de l'article de Pierre Bartoli et Daniel Boulet, il peut être éclairant de distinguer deux voies d'approches traditionnelles.

<sup>(28)</sup> A ce propos, lire Alain LPIETZ, *Le tribut foncier urbain*, Paris, Maspéro, 1976. Mais aussi les applications à la rente pétrolière proposées par Ricardo HAUSMANN, *State Landed Property Oil Rent and Accumulation in Venezuela: an Analysis in Terms of Social Relations*, Ph-D thesis, Cornell University, août 1981.

• En vertu de l'hypothèse d'une *homogénéité tendancielle* des formes de production et rapports sociaux, les transformations de l'agriculture après la Seconde Guerre mondiale ont été rattachées à l'établissement de l'équivalent du fordisme dans l'agriculture (voir schéma 1).

Ainsi, Martin Kenney, James Curry et Richard Goe<sup>(29)</sup> suggèrent qu'à partir du *New Deal* les formes d'organisation implantées dans l'agriculture ont correspondu *grosso modo* à la constitution d'une agriculture qu'ils n'hésitent pas à qualifier de fordiste. Ils insistent sur la mécanisation de ce secteur, l'application de la science et de la technologie à la livraison de nouvelles variétés, et par conséquent les baisses de prix relatifs, traditionnellement associées à une croissance intensive. Le mode de vie des agriculteurs lui-même enregistrerait l'équivalent des transformations observées dans le monde ouvrier, de sorte que la synchronisation des normes de production et de consommation porte aussi sur l'agriculture.

Les objections à cette interprétation ont été nombreuses. D'un strict point de vue empirique, c'est extrapoler les mécanismes observés aux Etats-Unis et qui correspondent effectivement à l'affirmation des rapports capitalistes dans l'agriculture, aux autres pays, en particulier européens, marqués par de tout autre compromis entre paysannerie, capitalisme industriel et finance. En termes théoriques, cette application du fordisme à l'agriculture prête le flanc aux mêmes critiques que son utilisation en vue d'analyser la diversité des réalités sectorielles, au premier rang desquelles la référence à un principe d'homogénéité tendancielle des formes productives, pour le moins discutable.

• Selon une optique sensiblement différente, on peut insister sur la fonctionnalité de formes de production dans l'agriculture, apparemment plus archaïques si on en juge à l'aune de l'organisation du travail, mais qui s'insèrent dans la logique du modèle de croissance global de l'après seconde guerre mondiale. Par exemple, G. Debailleul<sup>(30)</sup> insiste sur le parallélisme entre le compromis fordien pour les revenus ouvriers et la stabilisation relative des revenus agricoles, alors que les efforts de productivité des agriculteurs permettent une réduction des dépenses alimentaires, et par conséquent libèrent une fraction du revenu pour l'acquisition des biens durables (automobile, électroménager et bien sûr logement<sup>(31)</sup>). Il mentionne en outre que ce compromis agricole doit en plus régler l'exode de la main-d'œuvre agricole en fonction des besoins des autres secteurs de l'économie (voir schéma 2).

(29) De ces auteurs, lire "Contextualizing Agriculture within Post War US Society: Fordism as an Integrative Theory", Communication ronéotypée au Colloque international sur la théorie de la régulation, Barcelone, juin 1988.

(30) Lire *Evolution de la politique agricole américaine*, Thèse d'agro-économie, Paris, INA-PG, 1990.

(31) Ce point avait été plus particulièrement exploré par la recherche historique longue, cf. CEPREMAP-CORDES, 1977, Tome III, chap. 2, déjà cité (voir plus haut, n. 2).

A grands traits, cette interprétation est l'équivalent pour les théories de la régulation de ce qu'étaient, dans les années 70, les interprétations de Claude Servolin<sup>(32)</sup> à l'égard des théories marxistes orthodoxes. Le maintien d'une petite production agricole permettrait dans l'un et l'autre cas de minimiser les coûts de reproduction de la main-d'œuvre et plus généralement assurerait une articulation efficace avec la dynamique industrielle.

On aura reconnu les charmes et les limites d'une explication du fordisme en terme d'un *strict fonctionnalisme* : chaque secteur est organisé en fonction de sa place dans le mode de régulation d'ensemble. En l'occurrence, c'est supposer une domination totale du capitalisme industriel sur le monde agricole qui se bornerait à entériner les pressions véhiculées par l'accumulation intensive, sans aucune autonomie ni aucune expression des intérêts propres à la paysannerie. Cela correspond fort mal à l'histoire politique et sociale française marquée au contraire par un compromis entre la bourgeoisie montante et une paysannerie parcellaire. En outre, les formes d'intervention concernant en particulier les garanties de prix, la fixation de quotas, diverses mesures de soutien aux revenus des agriculteurs cadrent fort mal avec une régulation fordiste typiquement industrielle. En d'autres termes, le champ de l'agriculture, ou plus exactement, comme on le verra, des agricultures, dispose d'une certaine *autonomie* par rapport aux pressions et contraintes qu'exerce le mode de développement en vigueur.

Aussi d'autres travaux d'inspiration régulationniste ont-ils avec J. Néfussi<sup>(33)</sup> adopté une conception plus équilibrée des aspects sectoriels de la régulation. Pour citer à nouveau la définition de cet auteur : "le système de régulation sectorielle (est) à la fois le niveau intermédiaire du *mode de régulation global* (...) et le produit institutionnel de la médiation des conflits propres à un secteur particulier". C'est ouvrir un espace nouveau à la compréhension des logiques sectorielles. On peut certes avec Pierre Bartoli et Daniel Boulet regretter qu'ensuite J. Néfussi adopte une vue relativement fonctionnaliste des institutions canalisant l'activité agricole. Il n'en reste pas moins que son travail semble avoir ouvert la voie à leur thèse. Dès lors que le secteur est le lieu où s'affrontent et se combinent deux logiques *a priori* hétéronomes : d'une part les intérêts et contraintes propres au secteur, d'autre part les répercussions et nécessités associées au modèle de développement global. Il suffit en effet d'inverser la prépondérance de la logique globale à la

(32) Outre les ouvrages déjà cités, cf. la contribution à *L'histoire de la France rurale*, tome IV, Paris, Seuil, 1984.

(33) J. NÉFUSSI, *Les IAA en France: croissance et financement 1950-1985. Essai sur l'intégration financière et la dynamique industrielle*, Thèse, Université Paris X, 1987.

logique sectorielle pour obtenir, toute modestie gardée, l'équivalent d'une révolution copernicienne.

## V – APPLIQUER LA MÉTHODE RÉGULATIONNISTE, PAS LES RÉSULTATS DU FORDISME

C'est à mon sens la contribution majeure de la thèse sous revue que d'avoir pour la première fois proposé un ensemble de notions s'appliquant à l'analyse sectorielle, dérivées des concepts canoniques de la régulation, mais en évitant toute décalcomanie ou hypothèse abusive d'homologie avec les mécanismes de la régulation globale (voir schéma 3). En écho avec ce que présente l'article de Pierre Bartoli et Daniel Boulet, on voudrait souligner et discuter quatre apports majeurs.

### *Délimiter le champ de l'analyse sectorielle par le jeu des intérêts concernés*

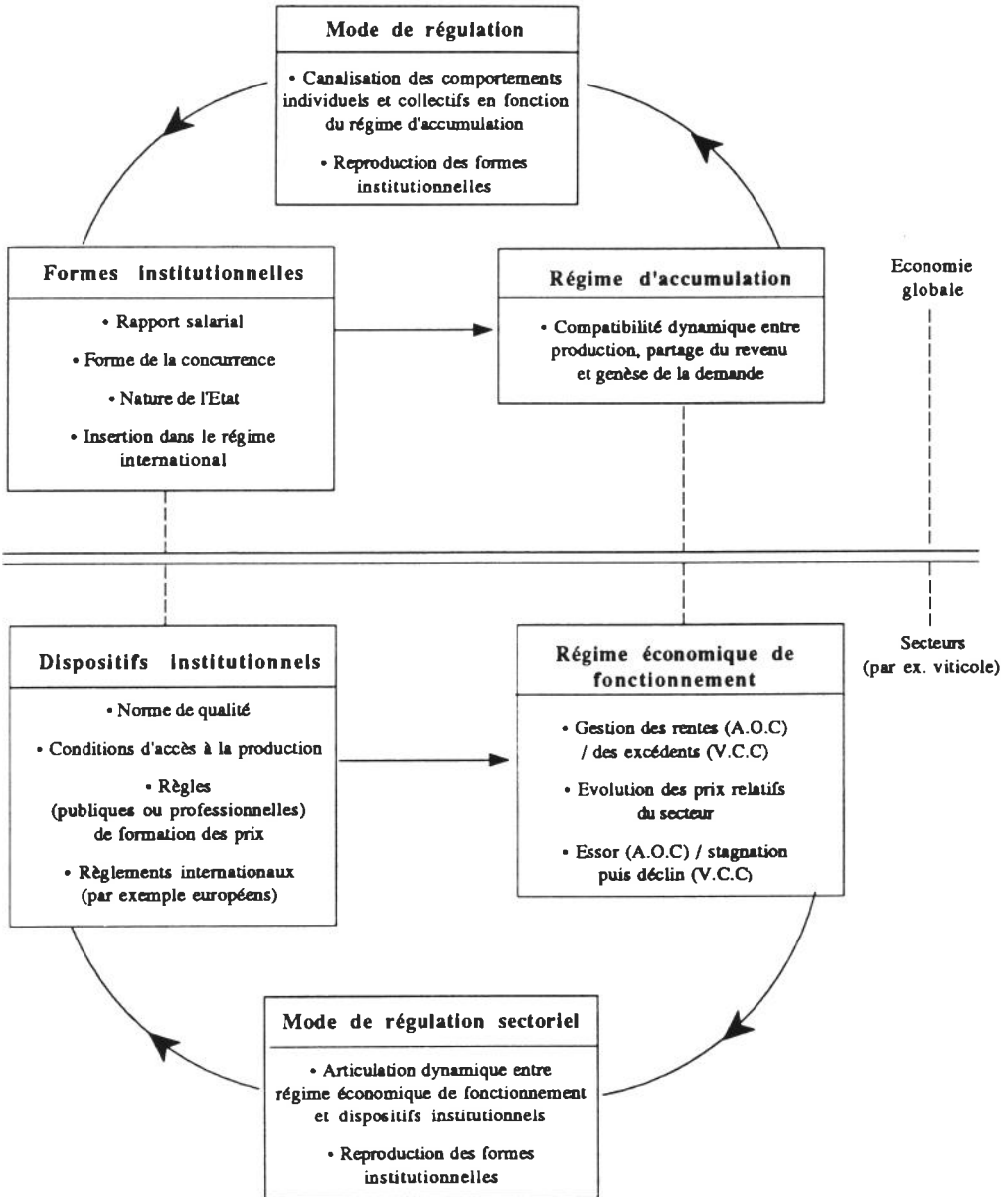
Si dans la lignée de l'hypothèse de nomenclature fondatrice du modèle walrasien, et par extension de la théorie néo-classique, on devait délimiter le champ du secteur viticole, il serait tentant de considérer comme homogène la valeur d'usage que constitue le vin. Il faudrait alors examiner, dans la formulation des offres et des demandes, dans quelle mesure ce produit est substitué ou complémentaire d'autres biens. A l'économétrie de révéler par les procédures d'estimation les élasticités prix et revenus correspondantes.

En fait, l'approche régulationniste privilégie une analyse de la genèse de ce produit si particulier qu'est le vin ... tout au moins pour la société et l'économie française. Dès lors, le secteur ne se définit pas seulement par le type de valeur d'usage et la technique utilisée, mais fondamentalement à partir de la structuration des intérêts économiques, des lieux de la représentation professionnelle, des procédures de coordination régissant les diverses stratégies des unités productives. La définition des auteurs s'inscrit dans la continuité des conceptions qui font des nomenclatures statistiques non des données de nature, mais le résultat d'une construction sociale et de stratégies de légitimation d'intérêts ou de groupes<sup>(34)</sup>. Par exemple on se souvient qu'en France les nomenclatures sectorielles de la comptabilité nationale, constituées dans les années 50, devaient beau-

(34) On pourra se reporter à Joëlle AFFICHARD (ed.), *Pour une histoire de la statistique*, Paris, Editions Economica, 1987, tomes I et II, si l'on recherche un vaste panorama rétrospectif. Concernant les enjeux sociaux autour de la construction des nomenclatures professionnelles, cf. Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, "Les mots et les chiffres: les nomenclatures professionnelles", *Economie et Statistique*, n° 110, avril 1979. L'ouvrage de Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, *Les économies de la grandeur*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, fournit une ambitieuse problématique théorique.

UNE MISE EN ŒUVRE DES APPROCHES DE LA RÉGULATION

Schéma 3. L'homologie des notions au plan sectoriel et au niveau global



Source : inspiré par P. BARTOLI et D. BOULET (1989 et 1990)



coup aux groupements professionnels chargés de répartir les ressources et les productions sous le régime de Vichy <sup>(35)</sup>.

Dans cette optique, éclate l'homogénéité du secteur viticole. Mobilisant les très nombreux travaux disponibles sur la question, les auteurs mettent en évidence un fort et durable dualisme entre le secteur des vins à appellation contrôlée et ceux de consommation courante. Il sont le résultat de demandes fortement différenciées selon la catégorie sociale : biens positionnels distinguant les groupes privilégiés des autres pour les AOC, support nutritionnel du régime alimentaire pour les couches populaires concernant les seconds. La définition et la qualité de ces deux grandes catégories de produits, loin de converger, ont au contraire enregistré des trajectoires contrastées depuis près d'un demi-siècle : croissance de la demande et des prix relatifs dans un cas, déclin de la demande et concurrence accrue dans l'autre.

En d'autres termes, la destination sociale du vin importe au point de conduire à deux secteurs viticoles aux logiques contrastées. Ces dernières sont construites dans l'histoire longue comme l'atteste la diversité des boissons qui, dans les sociétés contemporaines, servent de support à la distinction comme aux aspects plus directement nutritionnels. C'est une première fidélité, tout à fait importante, aux problématiques de la régulation qui insistent sur la construction dans et par l'histoire des catégories mêmes de l'analyse économique <sup>(36)</sup>.

### *Au-delà du marché, une multitude d'acteurs collectifs*

En effet, cette distinction ne résulte pas du simple enregistrement par les producteurs des goûts différenciés des acheteurs. Concernant les AOC, ce fut une stratégie constante de maintenir les rentes de rareté par l'adoption de réglementations et de procédures régissant la qualité, les méthodes de vinification, les droits à la production et l'organisation des circuits de distribution. A la lecture de cette thèse, on ne peut s'empêcher de penser aux théories de la concurrence imparfaite de type Chamberlin : par les associations qu'ils se sont données, les producteurs ont pu bâtir puis préserver une image de marque favorable leur permettant d'extraire une rente de monopole, au demeurant fortement différenciée selon les crus. Par comparaison avec les secteurs industriels traditionnels, on est frappé par la permanence sur une aussi longue période d'une telle stratification des grands crus. Alors qu'en général toute rente initiale accordée aux innovateurs est progressivement érodée par la concurrence de la

<sup>(35)</sup> Lire en particulier Bernard GUIBERT, Jean LAGANIER et Michel VOLLE, "Essai sur les nomenclatures industrielles", *Economie et Statistique*, n° 20, février 1971.

<sup>(36)</sup> Pour une analyse récente des relations entre l'école des Annales et les problématiques de la régulation quant à la genèse des objets comme des concepts de l'analyse économique, lire, entre autres, Robert BOYER, "Economie et histoire : vers de nouvelles alliances?", *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1989, p. 1397-1426.

cohorte des imitateurs, l'industrie des vins de luxe a su se doter des *dispositifs sectoriels* lui permettant de préserver à très long terme un tel avantage.

Ainsi, les stratégies actives des acteurs ne constituent pas de simples frictions par rapport à des mécanismes tendanciellement concurrentiels. Tout au contraire leur succès, qui tient en particulier à la cohérence des procédures collectives de coordination, peut au contraire arracher un secteur tout entier à des logiques qui prévalent dans la plupart des autres activités économiques. C'est sans doute pourquoi la lecture de cette thèse est si stimulante pour l'économiste généraliste : le secteur viticole manifeste nombre d'originalités par rapport à la plupart des autres secteurs, ce qui invite à analyser les modalités de son organisation et cerner l'impact des institutions sur les ajustements économiques (voir graphiques 1 à 6).

*Les dispositifs institutionnels importent  
quant à la dynamique longue d'un secteur*

Après avoir construit la stratification symbolique et sociale du produit "vin" et explicité les acteurs du champ ainsi constitué, les auteurs, dans la troisième partie de la thèse, abordent les modalités de leur interaction grâce à une série de *dispositifs institutionnels*. Ce vocable désigne "l'ensemble des institutions productives de normes, de processus, d'interventions qui encadrent et orientent ces régimes économiques".

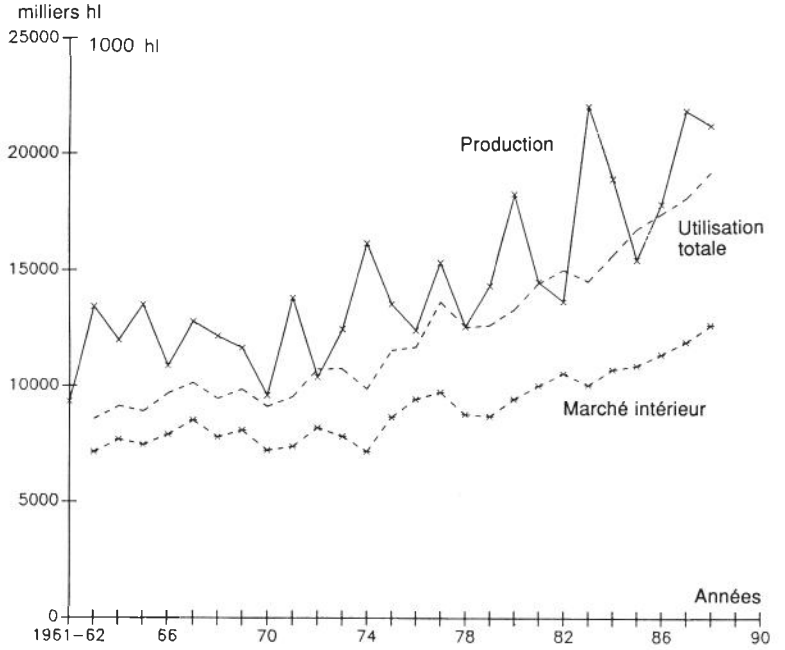
D'un point de vue méthodologique, il importe de souligner que cette notion est la transposition et l'adaptation au plan sectoriel de ce que sont, à l'échelle macroéconomique, les formes institutionnelles. En l'occurrence, les dispositifs institutionnels concernent la délimitation de la qualité, les restrictions régissant l'entrée dans le secteur, certaines règles de vinification, éventuellement des modalités de répartition du marché ou des procédures de formation des prix. On aura reconnu l'ensemble des règles du jeu qui canalisent les stratégies des producteurs individuels. Conformément aux théories microéconomiques contemporaines, les règles du jeu sont introduites conjointement avec les techniques de production et les goûts des consommateurs pour définir l'espace d'une régulation sectorielle<sup>(37)</sup>. Loin d'être un simple "lubrifiant" permettant d'obtenir un équilibre walrasien ou encore "naturel", ces dispositifs institutionnels

(37) Telle est en effet l'une des novations majeures des nouvelles théories micro-économiques élaborées au cours des années 80. On pourra en particulier se reporter à David M. KREPS, *A Course in Microeconomic Theory*, New-York, Harvester Wheatsheaf, 1990. Au demeurant, les références de plus en plus fréquentes à la théorie des jeux invitent à définir avec précision les règles concernant l'information disponible et les procédures de coordination régissant l'interaction entre agents, cf. David M. KREPS, *Game Theory and Economic Modelling*, Oxford, Clarendon Press, 1990.

LES DEUX RÉGIMES ÉCONOMIQUES DE FONCTIONNEMENT...

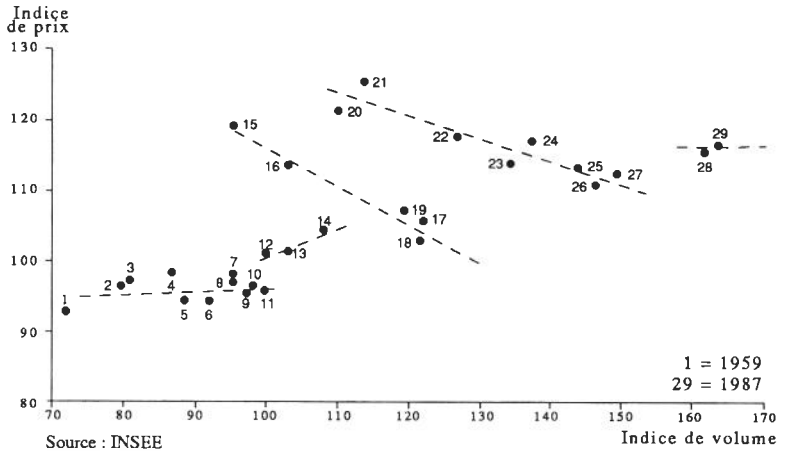
Les vins fins

Graphique 1. Tendances du marché des vins fins (AOC + VDQS) :  
croissance de la production et des débouchés



Source : DGI

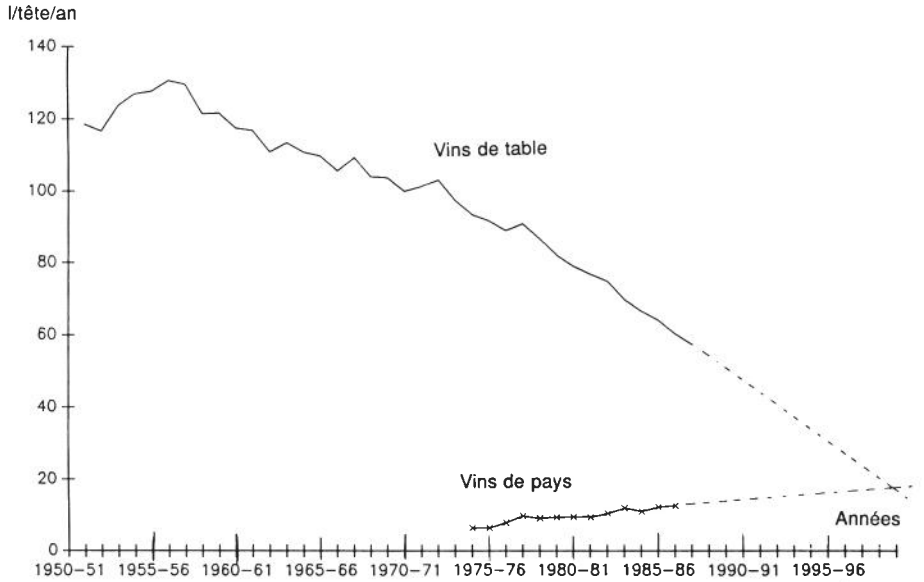
Graphique 3. Une aptitude à maintenir des positions oligopolistiques  
(relation prix-volume en AOC ; indice base 100 en 1970)



... IMPULSENT DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

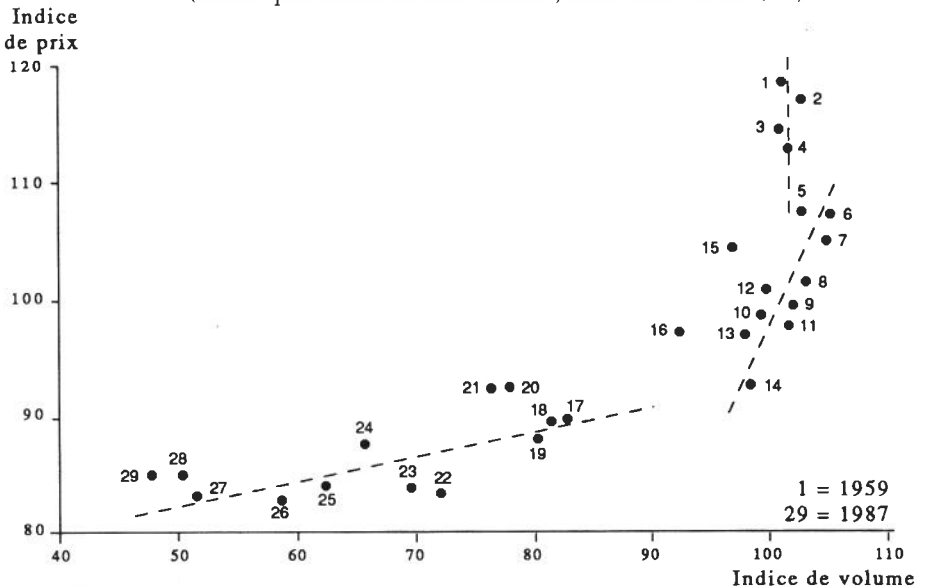
Les vins courants

Graphique 2. Une contraction cumulative de la consommation



Source : DGI

Graphique 4. Une détérioration de la position concurrentielle (relation prix-volume en vins courants ; indice base 100 en 1970)



Source : INSEE

Les graphiques 1 à 6 sont repris de P. Bartoli et D. Boulet, *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire*, Thèse citée, 1989, annexes de chapitres 10 et 13.

déterminent très largement la forme des ajustements des divers segments du secteur viticole.

Second parallèle avec le rôle des crises structurelles dans la genèse des formes institutionnelles, les *crises viticoles* constituent des épisodes au cours desquels se manifeste l'inadéquation de la logique marchande et/ou des dispositifs institutionnels antérieurs, de sorte que, par leur action collective, les producteurs aboutissent à une nouvelle configuration institutionnelle. De façon tout à fait intéressante, les auteurs dépassent l'antagonisme traditionnel qui veut que les faillites du marché appellent des interventions étatiques et que, *vice versa*, "les limites de la bureaucratie" stimulent le retour de mécanismes plus concurrentiels. Ils montrent en particulier que si l'*Etat* est bien intervenu de façon déterminante dans le secteur du vin de grande consommation, pour les grands crus, les *organisations professionnelles* regroupant les principaux producteurs ont pris en charge l'édition des règles régissant le fonctionnement du secteur. Le succès des vins de Champagne témoigne de l'efficacité de ce processus, mais il est vrai que les contextes économiques ne sont pas les mêmes : surproduction dans un cas, demande croissante dans l'autre (voir graphiques 1 et 2).

La lecture de la troisième partie de la thèse suggère un parallélisme intéressant avec les développements récents des théories du corporatisme au sens anglo-saxon de ce terme. Depuis les années 70, des spécialistes de sciences politiques, des historiens et des économistes ont explicité un certain nombre de liens entre les formes de médiation des intérêts et les performances macroéconomiques. Ils ont par exemple suggéré qu'une large centralisation et ouverture des compromis socio-politiques étaient favorables au dynamisme économique<sup>(38)</sup>. *A contrario*, le recours à des ajustements de marchés purs et une balkanisation des intérêts économiques peut s'avérer moins favorable que des compromis socio-démocrates : une analyse systématique des performances en matière de chômage conduit à ce surprenant résultat pour les années 70 comme pour les années 80<sup>(39)</sup>.

Alors que les économistes recherchent des modèles théoriques permettant de rendre compte de cet apparent paradoxe<sup>(40)</sup>, les théoriciens du

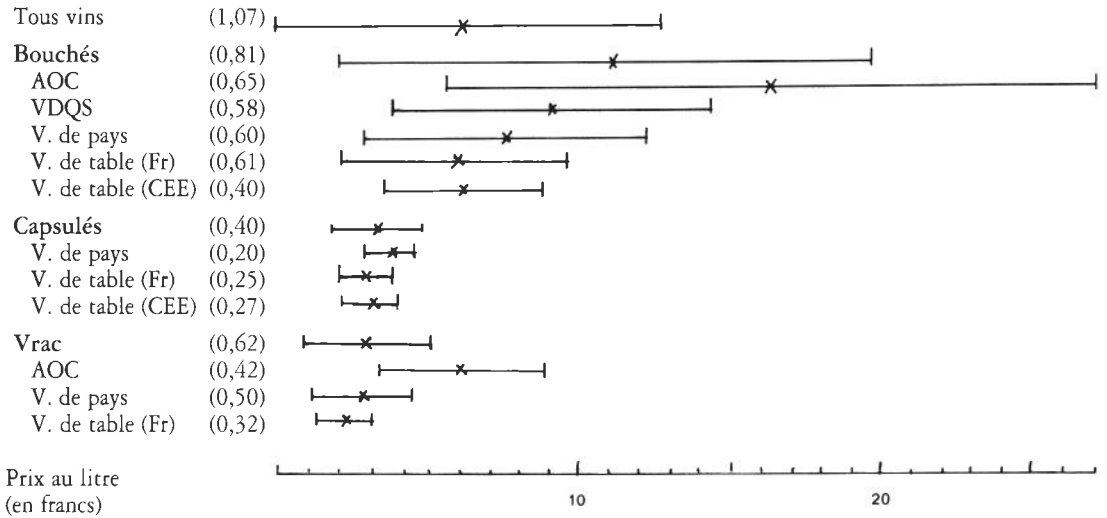
(38) C'est de longue date le résultat qu'ont obtenu les spécialistes du corporatisme au sens anglo-saxon de ce terme. Cf. par exemple Philippe SCHMITTER, "Still the Century of Corporatism", *Review of Politics*, vol. 36, 1974, p. 85 et suivantes, Allan CAWSON, *Organized Interests and the State*, Londres, Sage, 1985 ou encore P.J. KATZENSTEIN, *Small States in World Markets*, Ithaca, Cornell University Press, 1985.

(39) Parmi une abondante littérature en forte croissance depuis le milieu des années 85, Lars CALMFORS et John DRIFILL, "Centralization of Wage Bargaining", *Economic Policy*, n° 6, avril 1988 ; Robert ROWTHORN, *Solidaristic Corporatism and Labour Market performances*, Communication ronéotypée au Workshop on Economics and Institutions, Sienna, juillet 1988.

(40) Parmi un vaste ensemble, Samuel BOWLES et Robert BOYER, "Labour Market Flexibility and Decentralisation as Barriers to High Employment? ..." dans Renato BUNETTA et Carlo DELL'ARINGA (eds), *Labour Relations and Economic Performance*, Londres, McMillan, 1990.

LES DEUX RÉGIMES ÉCONOMIQUES DE FONCTIONNEMENT  
IMPULSENT DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

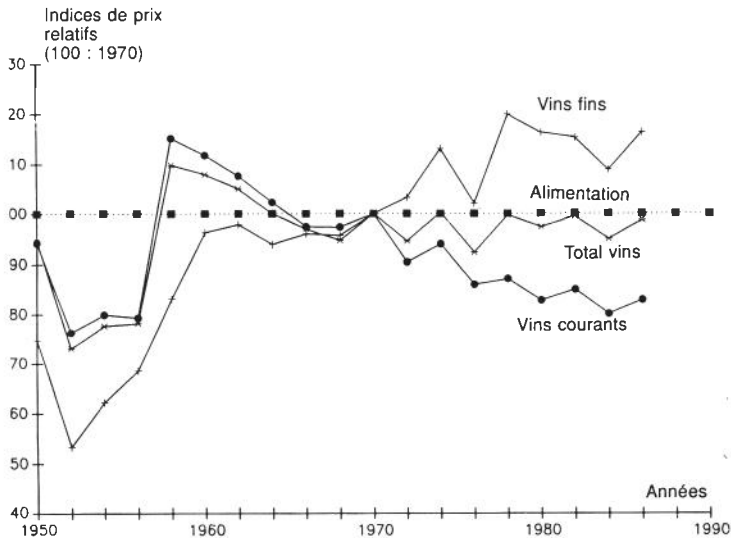
Graphique 5. Une relative homogénéité des prix  
Dispersion des prix selon la catégorie et le conditionnement  
(moyenne des prix au litre, hors auto-consommation et non compris les vins effervescents)



— Dispersion des prix : moyenne  $\pm$  1 écart type (environ 70 % des observations) ; x : moyenne des prix.  
( ) Coefficient de variation : Ecart-type /moyenne.

Source : Enquête INRA-ONIVIT (1980) in Boulet, Hugué, Laporte, *La consommation de vin en France*. Montpellier, INRA ESR, Tome 6, 1982.

Graphique 6. Des sentiers divergents. Un indice : l'évolution des prix relatifs



Source : INSEE

corporatisme ont pris conscience de l'hétérogénéité sectorielle croissante des grandes économies industrialisées et ont lancé une nouvelle série de recherches privilégiant les arrangements institutionnels qui, au niveau sectoriel, régissent l'adaptation à une concurrence internationale accrue et un changement technique rapide<sup>(41)</sup>. Ces analyses du *méso-corporatisme* mettent en jeu des concepts et des méthodes finalement très voisins de celles que développent Pierre Bartoli et Daniel Boulet. A titre d'exemple, la notion de dispositif institutionnel fait écho à la typologie des *sectoral modes of governance* récemment proposée en conclusion d'une comparaison internationale des transformations depuis 1973 des modes sectoriels de gestion<sup>(42)</sup>. Au demeurant, l'une de ces modalités sectorielles de gestion est précisément celle que l'on trouve dans le secteur des grands crus, à savoir l'édiction de règles par une association professionnelle regroupant l'ensemble des producteurs. C'est dire combien ce travail se situe au cœur des recherches les plus prometteuses en matière d'économie institutionnelle.

### *Le dualisme des régimes économiques de fonctionnement*

Une fois délimité le champ des deux secteurs viticoles, explicitées les stratégies des acteurs et les règles du jeu qu'ils se sont données ou qui ont été imposées par l'Etat, il est possible de dériver une caractérisation des mécanismes économiques régissant leur fonctionnement d'ensemble. Pour reprendre la définition des auteurs : "les *régimes économiques de fonctionnement* sont compris comme l'ensemble des mécanismes économiques assurant sur une période la reproduction d'une sphère d'activité". *Mutatis mutandis*, cette notion constitue la transposition au plan sectoriel de la définition usuelle d'un régime d'accumulation. Quant à la notion de *mode de régulation sectoriel*, entendu comme "la combinaison, l'articulation dynamique entre régimes économiques de fonctionnement et dispositifs institutionnels", c'est l'équivalent du mode de régulation (voir schéma 3).

L'intérêt de cette notion est de laisser ouvert le partage entre les contraintes que fait peser le mode de développement sur le secteur, en l'occurrence viticole, et la logique propre impulsée par les compromis institutionnalisés spécifiques à ce secteur. C'est une question empirique que de délimiter l'influence de l'une et l'autre de ces deux sphères. De

---

(41) Outre l'ouvrage édité par Allan CAWSON, déjà cité, lire Leon LINDBERG, John CAMPBELL et Rogers J. HOLLINGSWORTH (eds), *The Governance of the American Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, à paraître.

(42) Philippe C. SCHMITTER, "Sectors in Modern Capitalism: Modes of Governance and Variations in Performance", dans Rogers J. HOLLINGSWORTH, Wolfgang STRECK et Philippe SCHMITTER (eds), *The Governance of Capitalist Economies*, à paraître.

plus, ces relations peuvent varier au cours du temps et selon le sous-secteur considéré. *A priori*, le secteur des vins de grande consommation devrait être plus sensible à la conjoncture générale que celui des vins fins, car il est soumis à un déclin de la demande du fait de l'évolution du mode de vie, elle-même conséquence de la diffusion du fordisme (comparer les graphiques 3 et 4). A l'opposé, pour un produit de luxe, correspondant à une demande de distinction, et soumis à une restriction volontaire de l'offre, le mode global de régulation est tout autre (voir tableau 2).

Tableau 2.  
Un secteur viticole,  
deux régimes  
économiques  
de fonctionnement.  
Importance des  
institutions... et de  
la construction sociale  
des valeurs d'usage

	Les vins fins (AOC + VDQS)	Les vins courants (de coupage + de pays)
<b>Dispositifs institutionnels</b>		
1. Gestion de la qualité	Par entente des producteurs	Contrainte par les règlements nationaux ou européens
2. Accès à la production	Délimité par le terroir	Régie par des incitations ou aides publiques
3. Formation des prix	Monopolistique ou oligopolistique par concertation et/ou différenciation de la qualité	Logique de marché, plus concurrentielle, avec peu d'effets de qualité
<b>Instances collectives</b>	Associations principalement professionnelles (ex: champagne)	Etat ou Communauté européenne
<b>Régimes économiques de fonctionnement</b>		
4. Finalité	Gérer au mieux les rentes	Prévenir ou atténuer les effets de la surproduction
5. Caractéristiques	1. Essor de la production au-delà des aléas 2. Evolution favorable des prix 3. Forte dispersion des prix selon les crus	1. Constant déclin de la production depuis les années 1960 2. Baisse des prix relatifs 3. Faible dispersion des prix
<b>La situation contemporaine :</b>		
6. Crise ou non crise ?	1. Viabilité du régime de fonctionnement 2. Ils bénéficient plutôt de la crise du fordisme	1. Crise structurelle du régime de fonctionnement 2. La crise interne est aggravée par la mutation du mode de vie

Source: librement inspiré de Pierre BARTOLI et Daniel BOULET, "Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire", thèse 1989.

Dans leur recension et mise en perspective de la grande masse des études économiques des secteurs viticoles (dont les annexes très riches donnent une bonne image), les auteurs fournissent une démonstration



tout à fait convaincante de *l'hétérogénéité fondamentale* des deux régimes économiques de fonctionnement. L'opposition est bien connue des spécialistes du domaine et ne les surprendra en rien. Pour l'économiste généraliste, tout particulièrement s'il est dans la mouvance régulationniste, ce résultat est néanmoins fondamental puisqu'il fournit un exemple éclatant d'une construction sociale des régimes économiques: deux secteurs, *a priori* voisins, enregistrent en fait des trajectoires de long terme totalement différentes. On retrouve, au sein du secteur viticole, l'équivalent des trajectoires nationales que mettent en évidence les recherches régulationnistes récentes précédemment rappelées (section II). Ainsi, *les institutions et formes d'organisation importent* puisqu'elles peuvent façonner des modes de régulation fondamentalement distincts. Les dispositifs institutionnels n'introduisent pas de simples frictions par rapport à un équilibre de long terme invariant: ils façonnent au contraire la forme des ajustements cycliques tout autant que la dynamique de longue période<sup>(43)</sup>.

A sa façon, la thèse sous revue est une belle démonstration de ce résultat et rejoint ainsi les conclusions convergentes des recherches contemporaines qui visent à relancer une économie des institutions<sup>(44)</sup>.

## VI – LE SECTEUR VITICOLE, CAS EXEMPLAIRE POUR L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNELLE

Faut-il rappeler cette évidence: l'intérêt d'une théorie ne se mesure pas à l'esthétique de ses formulations et l'élégance de ses hypothèses mais à la pertinence et à la variété des conclusions et interprétations qu'elle autorise ou suggère. A l'aune de ce critère, le travail des deux auteurs apporte une abondante moisson de résultats, certains spécifiques au domaine viticole, d'autres beaucoup plus généraux.

Concernant le premier de ces champs, l'intérêt majeur est sans doute d'avoir fourni la démonstration la plus achevée à ce jour de la possibilité de *régulations opérant au niveau sectoriel*. Ce qui est annoncé comme une prudente hypothèse concernant "l'existence possible de niveaux sectoriels spécifiques de régulation" sort très largement conforté de cette

---

<sup>(43)</sup> Cette conclusion est fondamentale pour les problématiques de la régulation, cf. Robert BOYER, "Technical Change and the Theory of "Régulation"", dans Giovanni DOSI & alii (eds), *Technical Change and Economic Theory*, Londres, Pinter, 1988. Elle l'est aussi devenue pour des théoriciens tels que Robert SOLOW, "La théorie de la croissance", *Revue Française d'Economie*, vol. III, n° 2, printemps 1988.

<sup>(44)</sup> Une synthèse récente est fournie par *L'économie des conventions*, n° spécial de la *Revue Economique*, mars 1989, qui fait suite à une série de recherches portant en particulier sur la construction des produits; cf. notamment Centre d'Etudes de l'Emploi, *Conventions économiques*, Paris, P.U.F., 1985, ainsi que *Entreprises et produits*, Paris, P.U.F., 1987.

recherche: non seulement l'activité viticole est soumise à des régimes institutionnels originaux par rapport aux activités industrielles traditionnelles, plus encore ses formes d'organisation ont été et sont très largement distinctes de celles qui prévalent sur les autres marchés agricoles. Si l'on considère par exemple les vins AOC, il est clair que la dynamique de leur production et de leur prix n'est en rien la projection sur le secteur viticole des politiques d'intervention au niveau national ou européen. Le régime économique de fonctionnement de ce secteur est très largement autonome et original, même s'il dépend de façon plus indirecte des caractéristiques du mode de régulation d'ensemble, à travers par exemple la plus ou moins grande hiérarchie des revenus, l'évolution générale du mode de vie, ou encore les conditions générales du crédit et de la fiscalité. De façon plus précise, émergent cinq enseignements majeurs quant aux caractéristiques de ces régimes économiques de fonctionnement.

*Dispositifs et régimes institutionnels sont socialement construits*

Dans la mouvance des problématiques de la régulation mais aussi de l'économie des conventions, il est devenu courant d'explicitier le processus qui conduit à l'émergence soit de compromis institutionnalisés, soit de procédures de coordination. Il avait déjà été montré par exemple que l'invention de la catégorie de chômage résultait d'une construction sociale, d'abord conceptuelle puis statistique, elle-même reliée à l'émergence d'une convention de productivité<sup>(45)</sup>. De même, des recherches sociologiques récentes analysent le processus complexe conduisant à la reconnaissance de la légitimité d'une action, d'une valeur ou d'une organisation<sup>(46)</sup>. Enfin, il a pu être montré que les nomenclatures, aussi bien sectorielles que des catégories socio-professionnelles, résultaient d'un processus complexe de reconnaissance et de légitimation de certains groupes, intérêts et/ou fonctions<sup>(47)</sup>.

Le secteur des vins de luxe s'inscrit admirablement dans ces problématiques puisqu'il se caractérise par une construction sophistiquée combinant la symbolique du vin comme boisson noble, des stratégies de distinction sociale et bien sûr un contrôle strict de la qualité et du volume produit. Le classement de 1855 des vins de Bordeaux semble avoir résisté aux stratégies qui auraient voulu que les vins se distinguent par rapport à la seule image de marque associée à la firme productrice. La clôture du champ des grands crus a donc durablement bloqué le proces-

<sup>(45)</sup> Lire la contribution de Robert SALAIS au n° spécial de la *Revue Economique*, déjà citée.

<sup>(46)</sup> Cf. Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, déjà cité.

<sup>(47)</sup> Cf. les articles déjà cités de Bernard GUIBERT, Jean LAGANIER et Michel VOLLE d'une part, Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT d'autre part.

sus de standardisation et de banalisation de la plupart des autres grands produits industriels. On pourra certes objecter qu'il s'agit de la constitution d'une simple rente monopolistique due à une rareté d'origine naturelle. Or il faut expliquer pourquoi cette position privilégiée des grands crus s'est maintenue sur une aussi longue période alors que dans le domaine industriel traditionnel, les rentes de monopole se sont déplacées de secteur à secteur au fur et à mesure de la succession des phases d'industrialisation. De plus, au-delà de l'exceptionnalité des terroirs et des vignobles, les facteurs naturels se combinent avec les déterminants sociaux pour légitimer le classement de ces vins, et garantir à leurs producteurs des avantages sans commune mesure avec ceux qu'obtiennent les producteurs de vins de consommation courante. Clairement, la construction sociale des marchés importe quant à la dynamique de long terme d'un secteur.

*Les formes d'organisation sont dotées d'une forte hystérésis*

Sur ce second thème encore, l'approche sectorielle proposée rejoint l'une des conclusions majeures des problématiques de la régulation. Alors que la plupart des théories économiques, même lorsqu'elles déclarent s'intéresser au long terme, ne considèrent tout au plus qu'une ou deux décennies, c'est le mérite des approches institutionnalistes que d'insister sur la forte rémanence des formes d'organisation et modes de régulation. Faut-il le rappeler, dans le cas de la France, étudiée sur près de deux siècles, ne se seraient succédé que *trois modes de développement*<sup>(48)</sup>. On est loin de la tentation qui consisterait à interpréter tout changement réglementaire ou institutionnel comme marquant l'entrée dans un nouveau mode de régulation. Le temps long de l'histoire et la forte inertie des structures productives, familiales et des représentations est partie intégrante des recherches d'histoire économique initiées par l'École des Annales<sup>(49)</sup>.

A leur manière, les deux auteurs s'inscrivent dans cette double filiation. En effet, la seconde partie fournit une synthèse très claire des enseignements de l'histoire du secteur viticole. Il en ressort que les caractéristiques du vignoble médiéval ont durablement marqué son organisation, puisqu'on pourrait en trouver des traces y compris dans les traits les plus contemporains du secteur viticole. De même les classements des grands crus manifestent-ils une assez remarquable stabilité dans le temps, ce qui contraste avec l'obsolescence rapide caractéristique des biens industriels, fussent-ils positionnels. Clairement, le régime éco-

<sup>(48)</sup> Outre les articles déjà cités, Jean-Pascal BENASSY & alii, "Approches de l'inflation : l'exemple français", *Recherches Economiques et Sociales*, La Documentation Française, octobre 1978.

<sup>(49)</sup> Pour une évaluation récente de la postérité de l'École des Annales, lire *Histoire et Sciences Sociales : Un tournant critique*, numéro spécial d'*Annales ESC*, vol. 44, n° 6, novembre-décembre 1989.

nomique de fonctionnement des vins de luxe n'est pas celui de la production de masse. Même la production de vins de consommation courante n'a pas ces caractéristiques puisque, par exemple, les vins de marque ne constituent qu'un phénomène émergent et non pas dominant. Sans compter que le décret-loi du 30 juillet 1935 a durablement codifié le statut viticole et son encadrement professionnel.

De même, l'organisation de type méso-corporatiste s'est imposée dans certaines sphères viticoles bien avant qu'elle se généralise aux autres composantes des politiques agricoles, d'abord nationales puis de plus en plus européennes. Pendant une très longue période, le vin a résisté au processus d'homogénéisation associé aux interventions multiformes des autorités publiques sur le secteur. C'est un nouvel indice de la forte rémanence qui caractérise ce secteur. Une fois de plus, l'importance des institutions ne concerne pas seulement le court-moyen terme, mais dans nombre de cas elle affecte la dynamique de longue, voire très longue, période.

#### *Les régimes institutionnels émergent souvent de crises structurelles*

Mais alors comment expliquer l'émergence de ces régimes institutionnels ? Il se trouve que les problématiques de la régulation ont progressivement distingué deux grands types de périodes. Au cours de certaines phases historiques, on observe une *cohérence* entre les formes institutionnelles et la conjonction du régime d'accumulation et du mode de régulation, au sens où la dynamique économique conforte l'ensemble des formes institutionnelles existantes, sans transformations majeures ou besoin de réformes. *A contrario*, il est d'autres phases au cours desquelles des évolutions économiques défavorables déstabilisent le système institutionnel antérieur de sorte que le mode de régulation en vigueur délite progressivement les bases sur lesquelles il opère. C'est ainsi que sont définies les *crises structurelles*<sup>(50)</sup>.

L'analyse historique des capitalismes français et américain a en outre suggéré un troisième résultat. Il semblerait relativement rare que des formes institutionnelles radicalement nouvelles prennent naissance et se diffusent au sein d'un mode de développement stabilisé, ne serait-ce que parce qu'elles n'ont pas place dans la cohérence structurelle constitutive d'un tel mode. Tout au contraire, les périodes de grandes crises créent un espace pour qu'émergent et se développent de nouvelles formes d'organisation. Au demeurant le processus n'est en rien déterministe, puisque rien ne garantit qu'une formation sociale donnée finira par élaborer un ensemble cohérent de formes institutionnelles et modes de régulation. En d'autres termes, les périodes de rupture des régularités antérieures

<sup>(50)</sup> Ce thème a été plus complètement développé dans Robert BOYER, *La théorie de la régulation: une analyse critique*, Paris, Agalma-La Découverte, 1986, p. 60-71 et 115-117.

appellent, mais ne déterminent pas complètement, de nouveaux principes de coordination.

Pierre Bartoli et Daniel Boulet établissent des résultats analogues concernant la sphère viticole. Dans le secteur des vins de grande consommation, ce sont les périodes de dépression et de forte chute de la demande qui ont suscité les mouvements sociaux revendiquant l'institutionnalisation de mécanismes collectifs de contrôle de l'offre et/ou des prix, comme en témoigne par exemple l'épisode de 1907. De même c'est au milieu des années 30, après une crise dont on connaît la gravité pour l'économie française, qu'est publié le Statut Viticole qui encadrera durablement les stratégies des producteurs. Enfin, les auteurs suggèrent avec insistance que ce secteur est entré dans une crise structurelle depuis la fin des années 70 : se conjuguent les répercussions de la crise d'ensemble du fordisme sur l'évolution du mode de vie, aussi bien que l'éclatement des déséquilibres au sein même du régime institutionnel propre au secteur viticole.

L'homologie avec les approches macroéconomiques de la régulation serait quasi-parfaite si le secteur des AOC ne venait contredire, ou tout au moins nuancer, ce résultat général. Son originalité est de demeurer relativement protégé des répercussions de la crise générale ... voire d'en bénéficier du fait d'une certaine accentuation des inégalités de revenus et de l'ouverture de marchés internationaux, pilotés par la demande de différence et stimulés par les mouvements du taux de change. Les vins de luxe montrent avec éclat la possibilité d'une régulation très largement sectorielle, qui s'autonomise assez complètement par rapport aux aléas et contraintes que véhicule le reste de l'économie. La conception proposée par les auteurs (schéma 3) s'avère plus pertinente que les précédentes applications des problématiques de la régulation (schémas 1 et 2). C'est, en outre, retrouver une propriété qui avait de longue date intrigué les historiens des Annales<sup>(51)</sup>.

### *Des compromis institutionnalisés peuvent durablement bloquer l'essor des forces productives*

L'une des critiques des régulationnistes aux conceptions marxistes orthodoxes concerne précisément la prétendue prééminence de la dynamique des forces productives qui, en dernière instance, détermineraient l'évolution des rapports sociaux<sup>(52)</sup>. La conjoncture socio-politique de la

(51) Lire par exemple Fernand BRAUDEL, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969, tout particulièrement "Le Brésil bahianais : le présent explique le passé", p. 239-314. Ou encore la synthèse de ce même auteur que constitue *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV<sup>e</sup> — XVIII<sup>e</sup> siècles*, 3 tomes, Paris, Armand Colin, 1979. Certains échanges, en particulier ceux appartenant à la sphère de la reproduction matérielle, peuvent durablement échapper aux contraintes et aléas des échanges au long cours pilotés par le marché international.

(52) Pour une critique en ce sens, Alain LIPIETZ, *Crises et inflation. Pourquoi ?* Paris, Maspéro, 1979.

France à la fin du XX<sup>e</sup> siècle fournit, en effet, un remarquable contre-exemple : face au péril que constituait la montée du mouvement ouvrier, une fraction dominante de la bourgeoisie préféra s'allier avec une paysannerie parcellaire, quitte à inhiber le dynamisme de l'industrialisation. Dès lors, il se pourrait que, dans certaines configurations, des compromis institutionnalisés déterminent l'orientation et la vitesse du changement technique, tout autant que l'inverse. Au demeurant, les quelques comparaisons internationales portant sur les transformations du rapport salarial dans les années 80 suggèrent que les compromis institutionnalisés en vigueur canalisent tout autant le changement technique qu'ils sont façonnés par ce dernier<sup>(53)</sup>.

A nouveau, on est frappé par une homologie entre ce résultat, valable au niveau sociétal, et ce qu'observent les auteurs dans la sphère viticole. La puissance des organisations professionnelles pour les AOC et le caractère contraignant des réglementations publiques pour les vins de consommation courante ont en effet interdit que s'industrialise la production viticole ... alors même que les avancées de la chimie en montraient la possibilité et que la concurrence capitaliste aurait pu en stimuler la mise en œuvre et la diffusion. Selon un scénario d'"histoire-fiction", il aurait été concevable qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le vin traditionnel cède la place à un produit tout autre, résultat de processus industriels mais répondant à la même demande. Traditionnellement en effet, le capitalisme remplace la diligence par les chemins de fer puis l'automobile, ... de sorte que la même fonction, en l'occurrence de transport, sert de support à des branches industrielles radicalement nouvelles<sup>(54)</sup>.

Le secteur viticole fournit à nouveau un exemple emblématique de la remarquable stabilité des techniques de production et de texture d'un produit pourtant vendu sur des marchés de masse ... même si cette stabilité n'est pas totale. Or il semblerait que la multiplicité et la prégnance des contraintes réglementaires, ou de celles véhiculées par la profession, aient joué un rôle déterminant dans cette permanence de longue période. Au demeurant, le secteur des boissons des pays étrangers fournit de nombreux contre-exemples : la bière va se diffuser sous une marque et non en fonction des terroirs d'origine, de même que le whisky ; quant aux sodas, leur multitude et leur succès, qui déstabilisent

<sup>(53)</sup> Robert BOYER, "The Capital Labour Relations in OECD Countries ..." déjà cité (plus haut, n. 5), ainsi que "New Directions in Management Practices and Work Organisation. General Principles and National Trajectories", Communication ronéotypée à la Conférence internationale organisée par l'OCDE, "Technical Change as Social Process", Helsinki, décembre 1989.

<sup>(54)</sup> On aura reconnu l'un des thèmes majeurs de Joseph SCHUMPETER, *Business Cycles: A Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalism Process*, New York, McGraw Hill, 1939 et de ses modernes successeurs, Christopher FEEMAN (ed.), *Long Waves in the World Economy*, Londres, Butterworths, 1983.

en France le rôle du vin comme boisson de table, montrent que la logique d'industrialisation trouve son chemin, fût-ce dans le très long terme.

On mesure combien la thèse sous revue aborde de débats théoriques importants. Etudier un secteur selon la problématique régulationniste n'est donc pas une tâche de simple application : c'est accéder et contribuer aux recherches les plus novatrices dans le domaine de la théorie des institutions.

### *Au cœur d'une crise structurelle du secteur viticole ?*

Dans l'extrême variété des recherches contemporaines, c'est l'une des originalités des problématiques régulationnistes que d'insister sur les mutations institutionnelles de longue portée qui traversent les économies institutionnalisées, car telle est la particularité des périodes de crises structurelles. Si se sont rompues la plupart des régularités macroéconomiques, si les politiques économiques sont à la recherche de nouveaux principes et moyens d'intervention, c'est que le changement qualitatif s'est transformé en rupture quantitative<sup>(55)</sup>. L'effondrement des économies de l'Europe de l'Est donne toute sa pertinence à ce type d'analyse : leur problème tient moins à un dérèglement passager de leur politique conjoncturelle, qu'à la remise en cause de leurs principes fondateurs<sup>(56)</sup>.

Toute proportion gardée, les auteurs délivrent le même diagnostic concernant les difficultés que rencontre depuis une ou deux décennies le secteur viticole. Non seulement la crise globale accélère les mutations du mode de vie, réduit la progression du revenu disponible et de ce fait contracte la demande de vins de consommation courante. Plus encore, l'ensemble des dispositifs institutionnels propres au champ viticole montre son incapacité à promouvoir un redressement des perspectives économiques : déplacement de la source des réglementations et interven-

---

(55) Pour une tentative en ce sens concernant le rapport salarial et la formation des salaires, voir Robert BOYER, "The Transformations of the Capital Labour Relations in Wage Formation in eight OECD Countries during the Eighties" in MIZOGUCHI (ed.), *Making Economies more Efficient and Equitable. Factors Determining Income Distribution*, Oxford et Tokyo, Oxford University Press, 1990, p. 277-291. Sur les disparités sectorielles de formation des salaires en France : Bénédicte REYNAUD, "Les modes de rémunération et le rapport salarial", *Economie et Prévision*, n° 92-93, 1990 et de ce même auteur, *Le salaire, la règle et le marché*, Paris, C. Bourgois, 1991, à paraître.

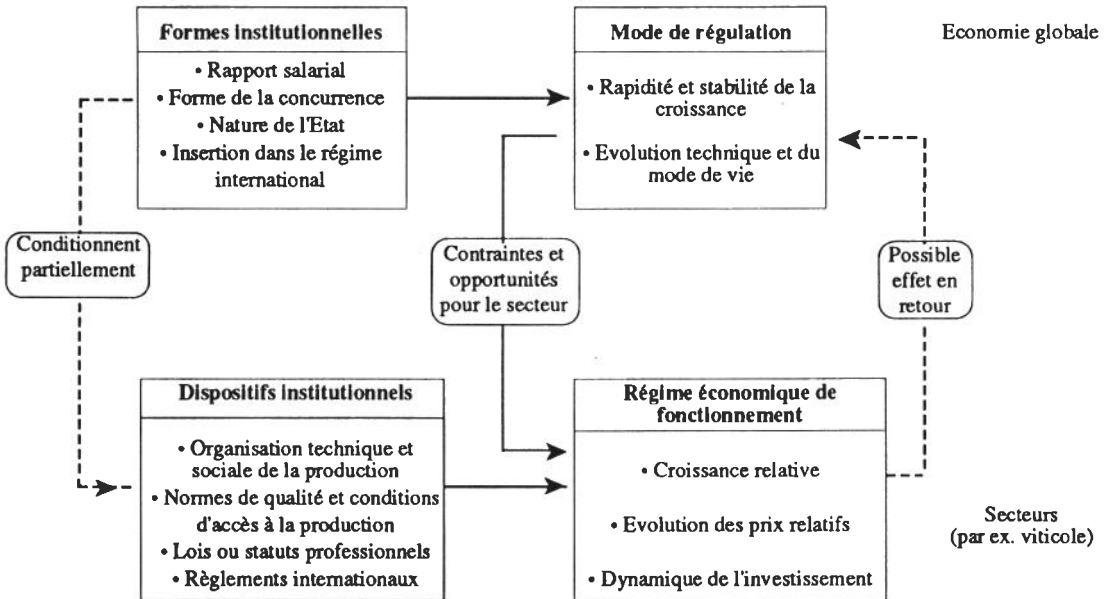
(56) Les problématiques de la régulation ont trouvé, dans les économies de l'Est, un champ fructueux d'applications et surtout d'enrichissements. Voir par exemple Jacques SAPIR, *Les fluctuations économiques en URSS*, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1989, ou encore de ce même auteur, *L'économie mobilisée*, Paris, La Découverte, 1990 que Bernard CHAVANCE, "Quelle transition vers quelle économie de marché pour les pays de l'Est ?", *Revue Française d'Economie*, vol. V, n° 4, automne 1990 et du même auteur, *Le système économique soviétique de Brejnev à Gorbatchev*, Paris, Nathan, 1989.

tions des autorités françaises vers les instances communautaires, émergence de vins de marque et donc potentiellement d'une troisième grande catégorie de produits viticoles ; incapacité des organisations professionnelles à renverser les tendances défavorables affectant le secteur des vins courants.

C'est en ce sens que, d'un point de vue théorique, il est légitime, semble-t-il, de parler de *crise structurelle*. Mais c'est aux spécialistes du secteur de discuter la pertinence empirique du diagnostic des auteurs. Il pourrait d'ailleurs être demandé à ces derniers de pousser plus avant l'opérationnalité de leur concept de crise structurelle : comment être sûr qu'aucune réforme, à la marge du système institutionnel actuel, ne permettrait de restaurer une dynamique vertueuse ? Comment faire le partage entre les facteurs de crise "venus d'ailleurs" — c'est-à-dire véhiculés par la crise globale — de ceux, plus directement endogènes, car liés au fonctionnement même du Statut Viticole ? Ne faudrait-il pas examiner plus en détail la configuration d'une sphère viticole qui comprendrait alors trois grandes catégories de marché ? Ne peut-on procéder à une politique et économie-fiction et explorer le devenir du secteur pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?

ARTICULER RÉGULATIONS GLOBALES ET SECTORIELLES

Schéma 4. Une approche synthétique





Répondre à ces questions suppose que soit développée une *approche synthétique* qui combine les enseignements des études portant sur *le mode global de régulation* et la mise en œuvre des notions de *dispositifs institutionnels* et *régimes économiques de fonctionnement sectoriels* (schéma 4). De la sphère globale émergent des contraintes et des opportunités pour chaque secteur ou sphère d'activité. *A contrario*, les dispositifs sectoriels peuvent rétroagir sur la dynamique d'ensemble.

On dispose ainsi de principes de passage du macroéconomique au sectoriel et *vice versa*. A un extrême, il se peut que tel secteur ne soit que la *projection* du mode de développement global. A un autre, il est susceptible d'être assez complètement, à défaut de totalement, autonome. En général, prévaut une *logique hybride*, dont il revient aux études empiriques de cerner la nature et les conséquences.

Loin d'être des questions annexes, ce sont des interrogations essentielles pour les problématiques de la régulation, qu'elles soient globales, méso-économiques ou sectorielles. Mais il est temps d'évoquer tout à la fois les limites de l'exercice auquel ont procédé les auteurs et inviter la communauté des chercheurs concernés à pousser plus avant à partir des acquis et intuitions qui leur ont ainsi été fournis.

## VII – QUELQUES PISTES POUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE

Le caractère exemplaire de cette thèse ne saurait dissimuler en effet quelques faiblesses et lacunes, dont on soulignera les principales dans la mesure où elles illustrent des questions de méthode dépassant le strict cadre du travail ainsi entrepris.

### *Combiner diverses approches ... mais garder le cap*

Dans leur volonté d'exhaustivité et sans doute quelque peu contraints par l'exercice académique que constitue une thèse, les auteurs aboutissent parfois à une juxtaposition de points de vue qui ne sont pas totalement compatibles, voire même qui s'excluent. L'éclectisme est une qualité à condition que la multiplicité des sources et des méthodes consolide la démarche théorique adoptée. Or, à grands traits, les auteurs semblent successivement adopter les vues du marxisme standard concernant le statut de l'agriculture dans les économies capitalistes, les conceptions de l'althussérisme, puis les résultats de la tradition ruraliste avant de converger vers une approche institutionnaliste proprement dite.

L'exercice ne serait pas blâmable en tant que tel s'il n'introduisait çà et là certaines contradictions entre divers chapitres. Ainsi le chapitre XI semble-t-il adopter la vue d'une prééminence des forces productives, alors même que la force des compromis institutionnalisés va de fait durable-

ment inhiber l'essor de la productivité et de la production, comme l'indique le chapitre XIV. De même, il est fait référence dans ce chapitre aux appareils idéologiques d'Etat, notion empruntée à Althusser, certes intéressante mais qui se prête fort mal à une application sectorielle. Au demeurant, les notions de dispositifs institutionnels et de régimes économiques de fonctionnement, antérieurement présentées, s'inscrivent beaucoup mieux dans l'analyse sectorielle du secteur viticole.

Enfin, il faut se souvenir que les approches régulationnistes se sont précisément constituées grâce à un travail critique par rapport au marxisme standard, concernant par exemple l'absence de lois historiques caractéristiques du mode de production capitaliste et de ceux qui l'ont précédé. Similairement, les travaux fondateurs ont déploré que l'althusserisme insiste exclusivement sur les invariants et néglige la transformation de la forme précise des rapports sociaux qui permet cette permanence. En définitive, le reproche adressé aux auteurs serait d'avoir cédé au penchant de l'éclectisme et de n'avoir pas toujours su garder leur cap. Il importe d'ajouter immédiatement qu'il vaut mieux céder à ce défaut, relativement mineur, que de se complaire à un ostracisme injustifié à l'égard d'approches alternatives.

En effet, ce travail porte en germe une *méthodologie originale* pour analyser la *spécificité des régulations sectorielles*. Ses avantages tiennent précisément à l'approche synthétique adoptée : suffisamment complète pour ne pas faire violence à la variété des configurations sectorielles, assez précise pour alimenter des études de cas et des études économétriques (voir tableau 3).

### *Caractériser plus rigoureusement les divers modes de régulation viticoles*

D'un point de vue formel, il est sans doute dommage qu'au texte essentiellement littéraire que constituent les tomes I et II s'opposent de volumineuses annexes statistiques, sans qu'une véritable interaction soit toujours recherchée ou explicitée. Or, il faut se souvenir que les problématiques de la régulation ont pour objet essentiel d'explicitier les modalités à travers lesquelles une configuration institutionnelle donnée affecte la dynamique des ajustements économiques. En quelque sorte, analyses qualitative et quantitative devraient être étroitement articulées. Or tel n'est que rarement le cas dans l'analyse du secteur viticole.

Certes, les auteurs fournissent un panorama de la plupart des études statistiques et économétriques concernant par exemple la formation de la demande et des prix. Ils s'en servent pour étayer certaines de leurs hypothèses propres. L'ensemble des graphiques présenté plus haut témoigne de cet effort. Mais on peut regretter qu'ils ne procèdent pas à des investigations qui leur soient spécifiques et qui par exemple *testeraient la pertinence de leur découpage des deux sphères* — et ultérieurement des trois — de l'activité viticole. En un sens, les auteurs sont trop fidèles à leurs sources de

base et ne procèdent pas assez aux évaluations qui leur sont directement nécessaires. Il serait en particulier fondamental de vérifier que les dynamiques fines de l'un et l'autre secteur sont effectivement différentes, qu'il s'agisse de la formation des prix, de l'offre, de la demande ou encore de l'investissement.

Il importerait à ce propos de procéder à une agrégation pertinente, puis d'effectuer un ensemble d'ajustements économétriques, si possible sur les données de très longue période. Les thèses des auteurs pourraient alors connaître une vérification plus rigoureuse que celle qui est pour l'instant livrée. D'abord, il importerait de vérifier que les deux dispositifs institutionnels impliquent des ajustements de courte comme de longue période significativement distincts. Ensuite, d'examiner dans quelle mesure les estimations correspondantes sont stables et le cas échéant de vérifier si les périodes de "grandes crises viticoles" ont bien été associées à une progressive transformation du mode de régulation sectoriel, grâce à des changements réglementaires ou organisationnels majeurs. En d'autres termes, ce travail, en dépit de son volume, ne constitue qu'une *première étape* dans la démarche d'ensemble qui vise à montrer la pertinence des problématiques de la régulation appliquées à ce secteur.

#### *Associations professionnelles, formes étatiques et règlements supranationaux*

Selon une troisième critique, les auteurs ne s'interrogent pas suffisamment sur les raisons qui ont conduit à adopter des dispositifs institutionnels si différents dans le secteur des vins courants et celui des vins de luxe. Dans le premier cas, on pourrait imaginer qu'une multiplicité de petits producteurs, opérant sur des marchés dans lesquels le prix importe plus que la qualité, conduit essentiellement à des crises périodiques de surproduction. Les demandes adressées au pouvoir politique consisteraient alors en un ensemble de règlements régissant les conditions d'offre et l'existence par exemple de prix de garantie. Pour employer le langage des théoriciens anglo-saxons, il s'agirait d'un *macro-corporatisme*<sup>(57)</sup>, au sens où l'Etat est chargé de mettre en œuvre les dispositifs institutionnels sectoriels correspondants.

A l'opposé, les grands crus, et plus généralement les vins d'appellation contrôlée, manifestent une dominance des procédures sectorielles de coordination et de gestion, ne faisant pas appel, tout au moins directement, aux prérogatives de l'Etat. La restriction de l'accès à la production, la délimitation de critères stricts de qualité et une discipline mise en œuvre par des organisations professionnelles puissantes, s'avèrent définir

(57) Outre les travaux déjà cités d'Allan CAWSON et Philippe SCHMITTER, lire Gérard LEHMBRUCH, "Concertation and the Structure of Neo-Corporatist Network", dans J.W. FALTER, X. FENNER et M.T. GREVER (eds), *Order and Conflict in Contemporary Capitalism: Studies in the Political Economy of Western European Nations*, Oxford, Clarendon Press, p. 66-80.

Tableau 3. Quatre conceptions des modes de régulation sectorielle

	"Projection" du mode global de la régulation (1)	Fonctionnalité par rapport au mode global de régulation (2)	Les dispositifs institutionnels sectoriels façonnent la régulation (3)	Approche synthétique (4)
<b>Hypothèses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Homogénéité des formes institutionnelles selon les secteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complémentarité du secteur par rapport au régime d'accumulation global</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de régimes institutionnels spécifiques</li> <li>Relative autonomie des régimes économiques de fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Combiner dispositifs institutionnels sectoriels et articulation avec la régulation globale</li> </ul>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Simplicité</li> <li>Passage par réduction du macro au micro</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Explication systémique</li> <li>Analyse de la viabilité d'un régime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fidélité à l'hypothèse institutionnaliste</li> <li>Explication des hétérogénéités sectorielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résoudre une tension entre les approches purement macro et exclusivement sectorielle</li> </ul>
<b>Faiblesses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Négation de toute spécificité sectorielle</li> <li>Pertinence empirique souvent discutabile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Négation des logiques sectorielles en tant que telles</li> <li>Explication <i>ex ante</i>, non <i>ex post</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail empirique et théorique considérable</li> <li>Risque de surestimation des originalités sectorielles et explications <i>ad hoc</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une mise en œuvre difficile et exigeante</li> <li>Programme de recherche à explorer</li> </ul>
<b>Exemples d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transformation des services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le BTP, tiré par l'accumulation fordienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le BTP, secteur au procès de travail et aux rapports sociaux originaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux récents sur le BTP</li> </ul>
<b>Applications à l'agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture, branche <i>tendanciellement fordienne</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les transformations de l'agriculture sont <i>fonctionnelles</i> par rapport à l'industrie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les diverses sphères de l'activité viticole ont des <i>régulations propres</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une explication synchrétique : <i>spécificité</i> mais pas d'autonomie de l'agriculture</li> </ul>
<b>Auteurs</b>	KENNEY M., CURRY J., COE R. (1988)	NÉFUSSI J. (1987)	BARTOLI P. et BOULET D. (1989)	BARTOLI P. et BOULET D. (1990)

l'équivalent d'un *méso-corporatisme*. C'est retrouver un parallèle avec les développements récents des travaux sur le néo-corporatisme. Au-delà de l'opposition manichéenne entre l'Etat et le marché, les économies contemporaines manifestent une grande variété des formes intermédiaires : hiérarchie de la grande firme, quasi-intégration verticale d'un ensemble de sous-traitants, réseaux d'entreprises indépendantes, associations professionnelles, ententes et clubs ....

Il serait dès lors intéressant de rechercher sous quelles conditions l'un ou l'autre de ces "*sectoral modes of governance*"<sup>(58)</sup> s'impose : conditions techniques de production, caractéristiques de la demande, degré d'internationalisation, nature des rapports de production et relations avec le système de crédit, — sans oublier la plus ou moins grande standardisation des produits —, constituent autant de facteurs pouvant *a priori* jouer un rôle. Comment les enseignements obtenus concernant les différentes sphères viticoles entrent-ils dans la typologie déjà élaborée à ce propos<sup>(59)</sup> ? Tel pourrait être l'un des prolongements à donner à cette thèse, ce qui en outre contribuerait à replacer le secteur viticole dans une optique comparative plus large.

### *La régulation viticole est-elle totalement spécifique ?*

Cette dernière remarque amène une quatrième observation et proposition d'extension. En effet les auteurs ne cessent d'insister sur l'originalité des dispositifs institutionnels qui encadrent la production viticole. Dans leur analyse de la genèse des vins d'appellation contrôlée, ils montrent de façon convaincante la très forte inertie qui caractérise ces derniers, au point de fournir un exemple frappant d'un secteur dans lequel la configuration actuelle dépend très largement encore d'appareils incidents historiques intervenus longtemps auparavant<sup>(60)</sup>. Signalons au passage qu'un phénomène analogue caractérise les régulations nationales.

<sup>(58)</sup> Pour une tentative en ce sens, Robert BOYER, "*The Transformations of Modern Capitalism by the Light of the "Régulation" Approach and Other Political Economy Theories*", ronéotypé, CEPREMAP, mai 1989.

<sup>(59)</sup> Le travail cité dans la précédente note avance quelques-uns des déterminants du choix d'un mode d'organisation sectorielle : lourdeur en capital de la combinaison productive et ampleur des rendements dynamiques d'échelle, degré de standardisation des produits et formes de la concurrence par les prix ou la qualité, degré d'exposition à la concurrence internationale, nature des relations professionnelles du travail, enfin caractère durable ou non des relations avec le système financier. Le secteur viticole mériterait d'être re-situé par rapport aux modes sectoriels de gestion (*Sectoral Modes of Governance*) déjà mis en évidence.

<sup>(60)</sup> Voir en particulier Brian W. ARTHUR, "Competing Technologies: An Overview", dans Giovanni DOSI & alii (eds), *Technical Change and Economic Theory*, Londres, Pinter, 1988 et Paul A. DAVID, "*Path Dependence: Putting the Past into the Future of Economics*", Stanford University, Technical Report n° 533, août 1988.

Pourtant, il convient de s'interroger sur le degré de cette spécificité : est-elle absolue ou relative ? C'est à cet égard qu'une comparaison internationale des différents secteurs viticoles pourrait livrer nombre d'enseignements. Par exemple, les dispositifs institutionnels sont-ils les mêmes en Italie et dans les autres pays européens ? Dans les pays où la production viticole est plus récente, pourquoi observe-t-on des appellations de marques commerciales et non pas de terroirs ? On pourrait imaginer une comparaison avec les vins californiens et estimer ainsi la part propre aux traditions viticoles françaises et celle qui est fonctionnelle par rapport à la gestion optimale d'une rente de monopole.

Parallèlement, même si on se limite à l'espace français ou européen, une comparaison systématique avec les autres grandes boissons serait éclairante. Comment expliquer que la bière, le whisky ou encore d'autres boissons alcoolisées enregistrent une structuration notablement différente ? De même dans les secteurs où n'a pas été bloquée l'application des avancées de la chimie et de la technologie, par exemple l'industrie des boissons gazeuses et des sodas, quel type de régulation sectorielle enregistre-t-on ? *A contrario*, la spécificité viticole ne ressortirait que renforcée de telles comparaisons qui n'appelleraient pas nécessairement la reproduction du même travail de bénédictins que celui qui a été mené par Pierre Bartoli et Daniel Boulet.

En effet, il suffirait de vérifier si les hypothèses générales à propos de la structuration des modes sectoriels de régulation correspondent ou non aux faits stylisés que livre l'observation du mouvement des prix, de la demande, de la qualité et de l'investissement, concernant les diverses boissons. A l'étude intensive et détaillée du secteur viticole pourraient être adjointes une série de comparaisons à caractère plus extensif et plus général dans leur caractérisation des dispositifs institutionnels. Nul doute que la collectivité des chercheurs de l'INRA dispose d'ores et déjà de nombre de matériaux pour mener à bien une telle synthèse. Il conviendrait de les faire converger vers une question centrale : la diversité des régimes économiques de fonctionnement tient-elle à une forte dépendance historique de la configuration actuelle ou au contraire s'inscrit-elle dans des fonctionnalités et des contraintes différentes ?

### *Origines et enjeux de la crise viticole actuelle*

Des réponses, même provisoires, apportées à ces questions permettraient d'en éclairer une dernière tout à fait centrale : au-delà de l'enchevêtrement des différents facteurs explicatifs, quels sont les éléments déterminants qui rendent compte des transformations rapides qu'enregistre dans les années 80 le secteur viticole ? C'est à ce propos que les modélisations des régulations sectorielles, évoquées plus haut, prennent leur sens. La chute de la demande de vins courants est-elle la conséquence des mutations du mode de vie et des répercussions directes et

indirectes de la crise du mode de régulation de l'après-guerre et explique-t-elle pour l'essentiel les difficultés rencontrées par le secteur ?

*A contrario*, supposant même invariables les conditions macroéconomiques d'ensemble, les dispositifs institutionnels du secteur viticole seraient-ils à même de gérer les ajustements nécessaires en matière d'offre, de qualité, de prix et de distribution. Enfin, dans quelle mesure l'émergence progressive de normes européennes a-t-elle déstabilisé les compromis typiquement nationaux sur lesquels était bâtie la régulation viticole ? Au-delà d'interdépendances structurelles évidentes (voir, plus haut, le schéma 4), l'usage en simulation de maquettes formalisant les principes de régulation, actuels aussi bien qu'en voie d'émergence, permettrait — mais avec prudence — certaines analyses plus précises que celles que livrent la chatoyante description et la prudente prospective que propose le texte actuel de la thèse.

Il faut se souvenir à ce propos que les problématiques de la régulation sont, depuis le milieu des années 80, engagées dans la recherche de scénarios de sortie de crise. Ils exigent un degré supérieur de compréhension des mécanismes et des formes institutionnelles en jeu. C'est à un effort équivalent que nous invite la transformation des politiques européennes agricoles, en matière viticole mais aussi dans le domaine des autres grands produits.

#### .....IN MEMORIAM...

La longueur inattendue de ce compte rendu témoigne par elle-même du caractère exemplaire de cette thèse qui, dans ses limites même, appelle un nouvel approfondissement du thème que d'autres chercheurs de l'INRA avaient contribué à lancer : à quelles conditions peut-on légitimement employer le concept de régulation sectorielle ? Nul n'est mieux placé que les deux auteurs pour animer une telle recherche puisqu'ils combinent une connaissance exigeante des problématiques de la régulation avec une expertise reconnue dans le domaine viticole.

Il se trouve qu'hélas Pierre Bartoli n'est plus avec nous et ne pourra pas mener à bien les ambitieux projets qu'il avait commencé à élaborer sur tous ces thèmes. Ce n'est donc pas sans émotion que l'auteur de ces lignes imagine et souhaite que le sillon que Pierre Bartoli a initié sera prolongé par ses pairs et ses amis. C'est le seul, et sans doute dérisoire hommage, que nous pouvons tous lui rendre aujourd'hui.